

17 octobre 2023

CONTRE-BUDGET

DES RÉPUBLICAINS

Les **IR**
Républicains

CONTRE-BUDGET

DES RÉPUBLICAINS

Préambule

A la suite de la publication par le gouvernement du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, les Républicains souhaitent présenter des alternatives à une trajectoire budgétaire qui, comme l'a souligné le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) dans son avis du 22 septembre 2023, « *contient peu de mesures d'économies structurelles malgré le premier millésime des revenus de dépenses organisé en 2023 et prévoit une quasi-stabilité du taux de prélèvements obligatoires* »¹.

I. Un gouvernement qui ne s'attaque pas sérieusement au défi de la maîtrise de nos finances publiques

1/ Un déficit public qui n'est toujours pas maîtrisé et qui est parmi les plus élevés en Europe

La prévision de déficit public pour 2024 (-4,4 points de produit intérieur brut (PIB) contre -4,9 points de PIB en 2023 et -4,8 points de PIB en 2022) est considérée comme bien trop optimiste par les experts indépendants. Le HCFP note d'ailleurs que « *les dépenses continueront à progresser sensiblement en 2024* »² à des niveaux supérieurs à ceux recommandés par l'Union européenne alors même que la Commission européenne a annoncé mettre fin à la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité à compter de 2024³.

Avec le Gouvernement actuel, le retour d'un déficit public à un niveau inférieur à 3 % du PIB n'est pas pour demain puisque le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement le 29 septembre 2023, prévoit un **retour à un déficit de 2,7 points de PIB uniquement en 2027, à la fin du quinquennat**. Le gouvernement n'a malheureusement pas tenu compte des sénateurs qui avaient adopté ce projet de loi de programmation en première lecture le 2 novembre 2022 en prévoyant un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB dès 2025.

Confrontée à cette trajectoire pluriannuelle prévue par le Gouvernement, la Cour des comptes souligne que **la France sera le seul pays de l'Union européenne, en 2026, à ne pas avoir un déficit public revenu sous la barre des 3 % du PIB** alors même que certains de nos partenaires européens comme l'Italie ou

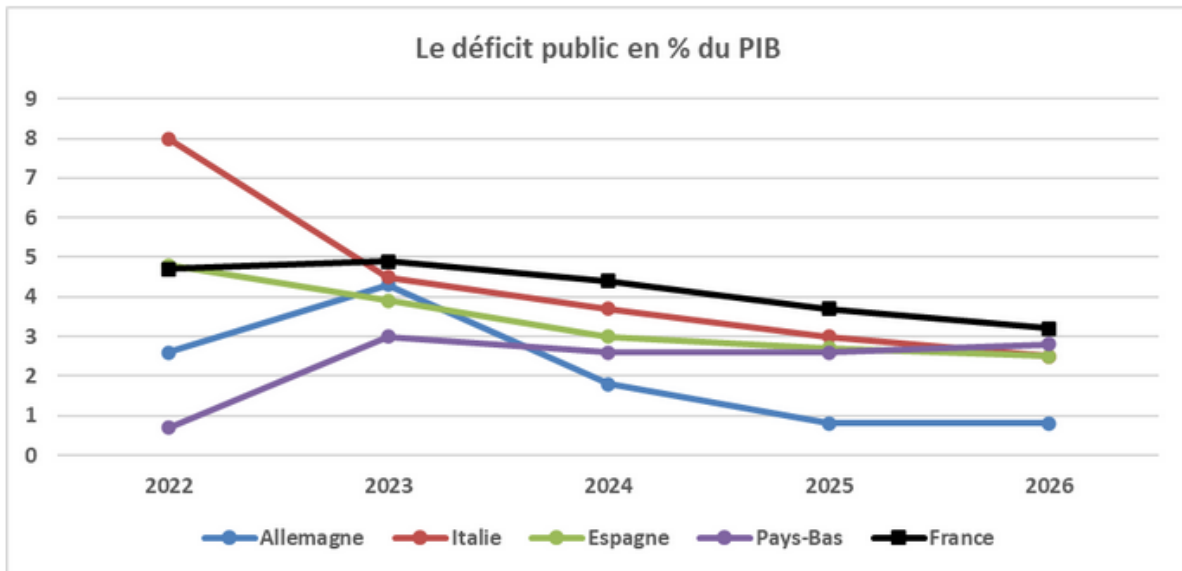
¹ [Haut Conseil des Finances Publiques \(HCFP\), Avis n° HCFP – 2023 – 8 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2024, 22 septembre 2023](#)

² *Ibid*

³ En mars 2020, la Commission a déclenché la clause dérogatoire du Pacte de stabilité et de croissance en raison des circonstances exceptionnelles résultant de la crise sanitaire. Cette clause permet aux États membres de s'écarter des exigences budgétaires normalement applicables jusqu'à la fin de l'année 2023 (notamment le respect de la limite de 3 % de déficit public). Les règles budgétaires européennes devraient s'appliquer à nouveau à compter de 2024.

l'Espagne accusaient des niveaux de déficits publics plus élevés que la France en 2022⁴. Le Haut Conseil des Finances Publiques avait d'ailleurs prévenu le Gouvernement dès septembre 2022 en soulignant que la trajectoire budgétaire française était « *peu ambitieuse, notamment au regard des engagements européens de la France* »⁵.

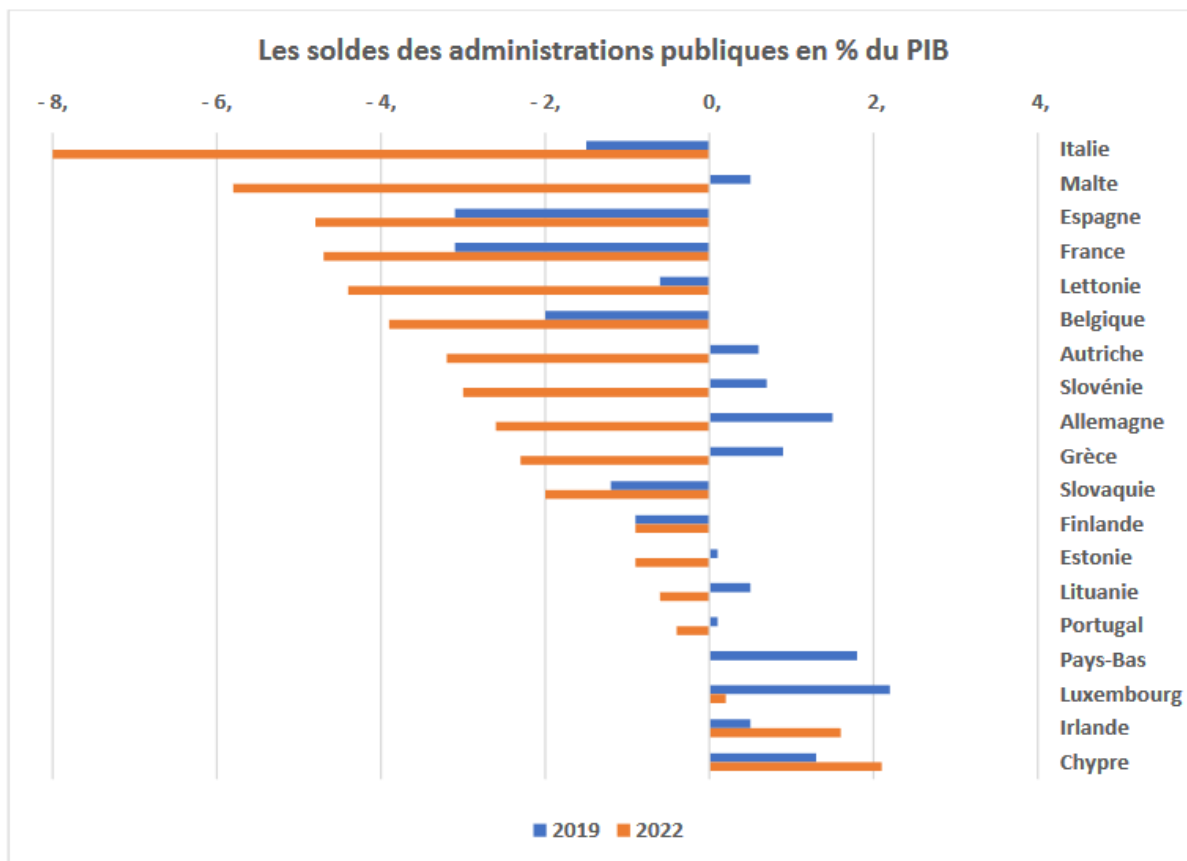
Ce manque de sérieux budgétaire nuit gravement à la crédibilité de la France auprès de ses partenaires européens.



[Source : programmes de stabilité de 2023, FIPECO, 14 juin 2023](#)

⁴ Cour des comptes, *La situation et les perspectives des finances publiques*, juin 2023, page 76/172

⁵ Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), Avis n° HCFP-2022-5 relatif au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, 21 septembre 2022



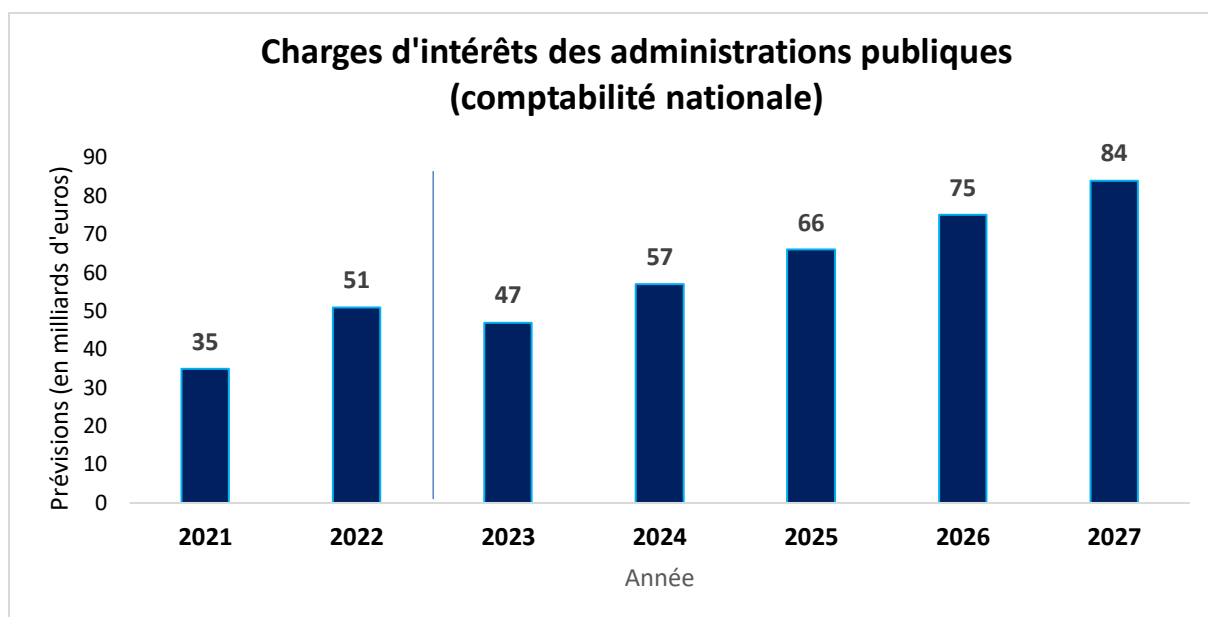
Source : chiffres Eurostat, FIPECO, 26 avril 2023, Les finances publiques des pays de la zone euro en 2022

2/ Un endettement public qui atteint un niveau extrêmement dangereux pour notre pays

Du côté de l'endettement public, le Gouvernement ne fait aucun effort pour commencer à le réduire puisqu'une stabilisation de la dette nationale à un niveau incroyablement élevé de presque 110 % du PIB (109,7 % du PIB exactement) est prévue entre l'année 2023 et l'année 2024. Dans le même temps, le montant de la charge de la dette explose pour nos finances publiques et devrait passer de 35 milliards d'euros en 2021 à plus de 84 milliards d'euros en 2027, soit davantage que le budget de l'Éducation nationale, premier poste de dépenses du budget de l'État en 2022 avec 78,5 milliards d'euros⁶ (et 20 % des crédits de paiement). Sur ce point, le Président de la Cour des comptes et du Haut Conseil des Finances Publiques, Pierre Moscovici, a eu récemment cette formule devant les sénateurs : « *Nous ne sommes plus devant les risques, ils sont là !* »⁷.

⁶ [Cour des comptes, Notes thématiques, Privilégier l'approche territoriale et l'autonomie dans la gestion des dépenses d'éducation, Contribution à la revue des dépenses publiques, juillet 2023, page 11/28](#)

⁷ [Public Sénat, Finances publiques : la charge de la dette augmente de façon « spectaculaire » alerte Pierre Moscovici, 27 septembre 2023](#)



Source : [INSEE, PLPFPP révisé](#)

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a clairement mis en garde le Gouvernement au mois de septembre 2023 : « *la soutenabilité à moyen terme des finances publiques continue (...) à appeler la plus grande vigilance* »⁸.

L'enjeu de la maîtrise de notre endettement public est une question de souveraineté alors que l'État et les collectivités publiques ont besoin de marges de manœuvre pour financer nos grandes priorités nationales : les services publics régaliens, la santé, l'éducation et la transition énergétique et écologique.

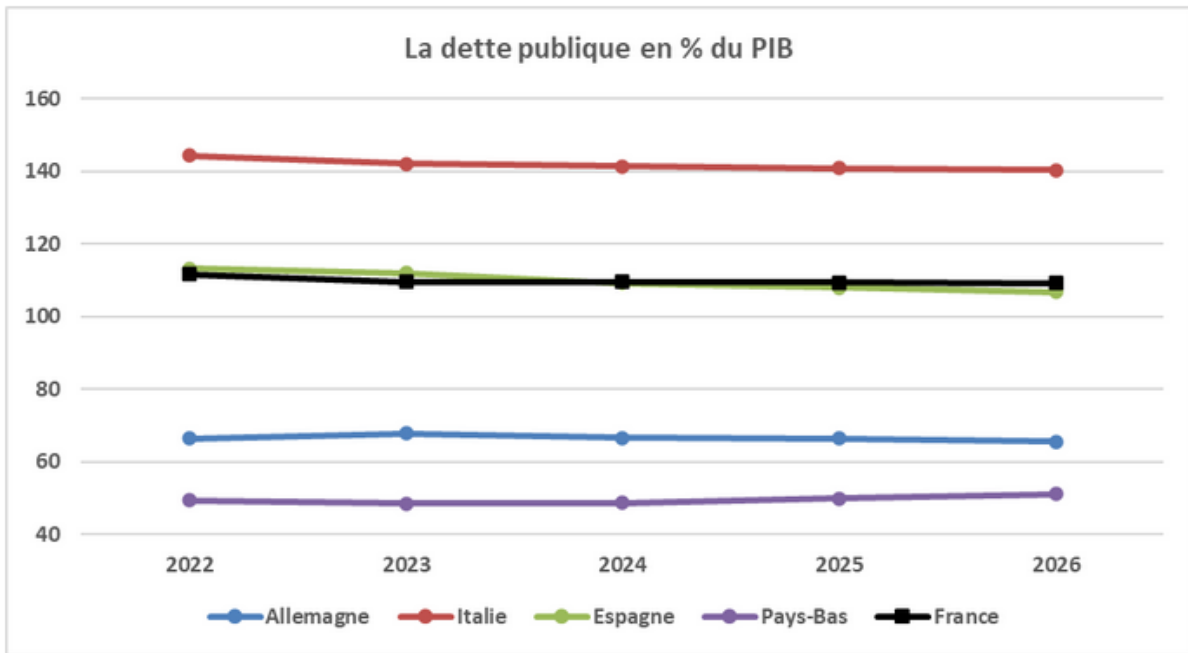
Nous voulons aussi à tout prix éviter à notre pays, à nos concitoyens et à nos entreprises un « *scénario à la grecque* » de défaillance de nos comptes publics que la Première ministre a, elle-même, reconnu comme étant possible⁹. Une cure d'austérité brutale et prolongée avec une possible réduction des pensions de retraite et des traitements des fonctionnaires mettrait en grand danger notre pacte social. La dégradation de la note souveraine de la France au printemps dernier¹⁰ est pourtant un avertissement clair dont le Gouvernement ne tient aucun compte.

Avec son projet de budget 2024, le Gouvernement ne s'attaque pas au problème fondamental du surendettement public alors que certains pays de l'Union européenne, comme la Grèce ou le Portugal, ont déjà ramené leur dette publique aux niveaux précédant la crise sanitaire.

⁸ [Haut Conseil des Finances Publiques \(HCFP\), Avis n° HCFP – 2023 – 8 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2024, 22 septembre 2023](#)

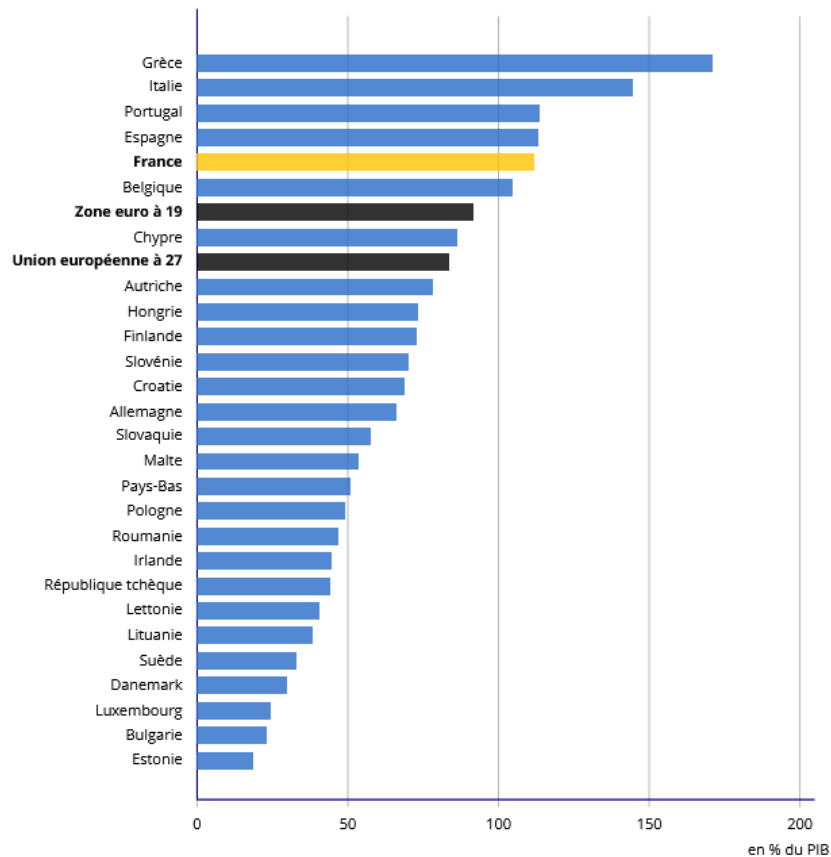
⁹ [Le Figaro, Dette, déficit : pourquoi la France est plus mauvais élève que la Grèce et le Portugal, Florentin Collomp, 11 mai 2023](#)

¹⁰ [Agence France Trésor, Calendrier des notations de la France & FigaroVox, « Pourquoi la dégradation de la note de la France par Fitch va affecter tout le pays », 3 mai 2023](#)



Source : programmes de stabilité nationaux de 2023, FIPECO, 14 juin 2023

Poids de la dette publique dans l'Union européenne en 2022

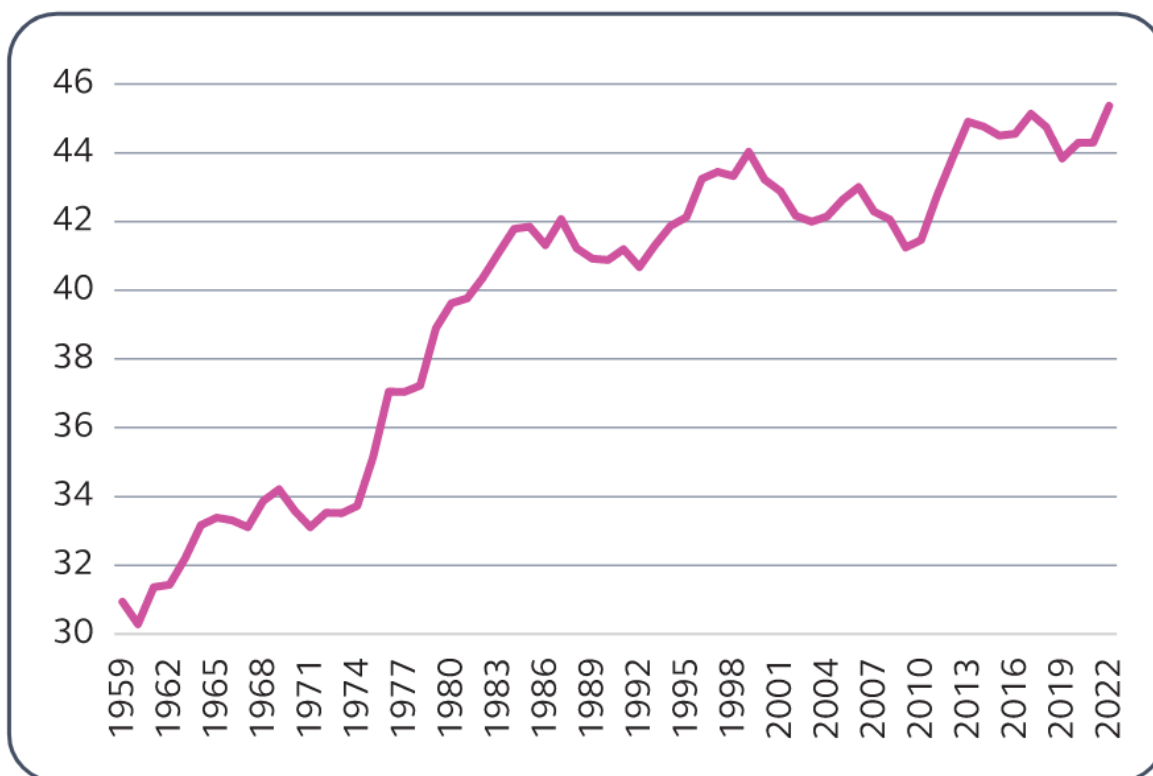


Source : chiffres Eurostat (extraction du 31 mai 2023), dette publique au sens du traité de Maastricht, INSEE

3/ Des prélèvements obligatoires qui atteignent des records

D'après la Cour des comptes, le taux de prélèvements obligatoires en France a atteint un « *pic historique* » en 2022 à 45,4 % du produit intérieur brut (PIB), ces prélèvements obligatoires progressant de manière beaucoup plus rapide que le niveau de notre croissance économique¹¹.

Évolution du taux de prélèvements obligatoires en France de 1959 à 2022 (en points de PIB)



Source : [INSEE](#) et Cour des comptes

En 2021, la France était vice-championne de l'Union européenne (derrière le Danemark¹²) et championne de la zone euro en termes de niveau de ses prélèvements obligatoires et ce taux de prélèvements obligatoires (47 % du PIB selon Eurostat) était supérieur de 4,8 points à la moyenne de la zone euro même si la tendance est à la baisse¹³. Ce haut niveau de prélèvements obligatoires comparativement à nos partenaires européens ne serait pas un problème si les finances publiques, en termes d'endettement et de déficit, étaient maîtrisées et si nos concitoyens étaient pleinement satisfaits de leurs services publics à la fois nationaux et locaux. Comme le relève le Conseil d'État dans sa récente étude annuelle consacrée au dernier kilomètre de l'action publique : « *les Français sont globalement attachés à leurs services publics, mais s'inquiètent de leur dégradation* »¹⁴. Des sondages récents montrent qu'une majorité de Français (61 %) considèrent que les services publics fonctionnent

¹¹ [Cour des comptes, La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2023](#), page 26/172

¹² [INSEE, Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne, Données annuelles de 2007 à 2021](#)

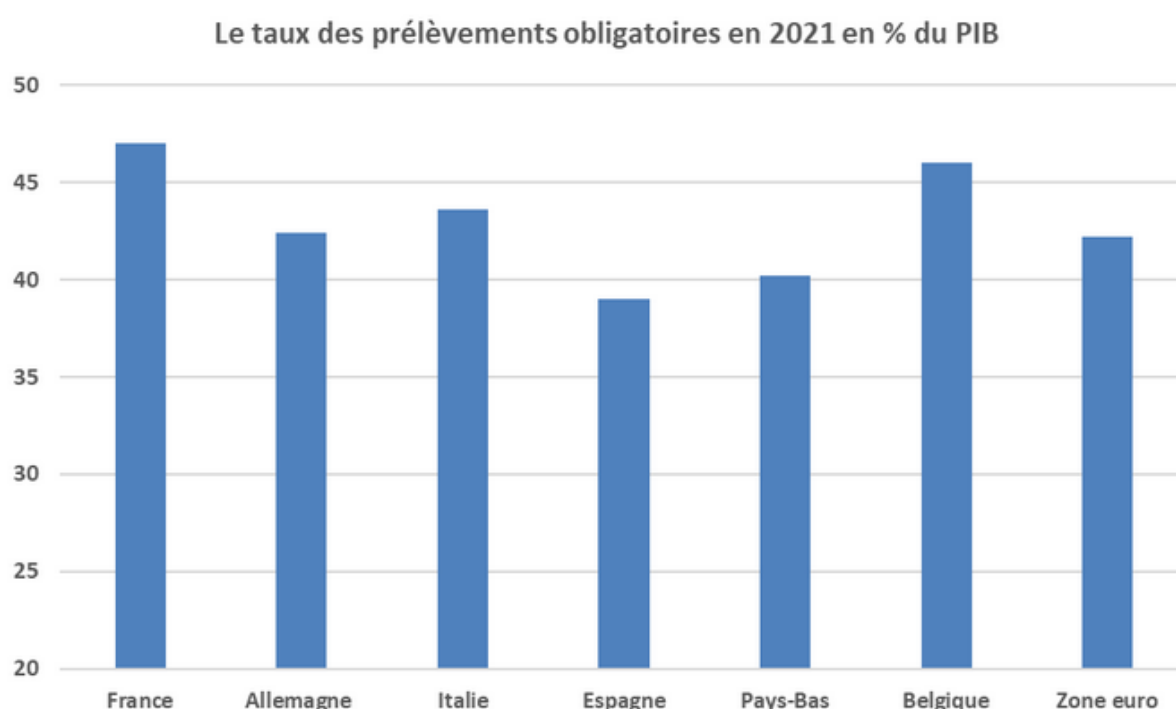
¹³ [Fipeco \(site spécialisé dans les finances publiques\), Les prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro en 2021, étude du 1^{er} novembre 2022](#)

¹⁴ [Conseil d'État, Etude annuelle 2023, L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique, 6 juillet 2023](#), pages 25 et 26/212

mal¹⁵. Il y a donc un enjeu fondamental d'efficacité de la dépense publique à tous les niveaux de l'action publique.

Si le Gouvernement soutient que sur l'ensemble du précédent quinquennat (2017 – 2022), il a réduit les prélèvements obligatoires de plus de 50 milliards d'euros pour favoriser la croissance et l'emploi¹⁶, la Cour des comptes montre clairement que « en 2022, comme depuis 2017, une croissance spontanée des prélèvements obligatoires (...) l'emporte sur l'effet des baisses d'impôts »¹⁷. Au final, par rapport à 2017, le ratio des prélèvements obligatoires a bien augmenté en passant de 45,1 % à 45,4 % du PIB en 2022.

Le Gouvernement ne peut par conséquent prétendre qu'il a baissé les impôts de manière significative, il s'est contenté d'en limiter la hausse. De plus, dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques, le niveau des prélèvements obligatoires ne devrait atteindre les 44,3 % du PIB qu'en 2027¹⁸, une baisse somme toute extrêmement limitée.



Source : chiffres Eurostat, FIPECO, 1^{er} novembre 2022, Les prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro en 2021

¹⁵ « Deux sondages récents, l'un de l'IFOP daté de novembre 2022, l'autre d'Opinion Way en avril 2023, corroborent, avec quelques nuances, ces résultats. Le premier, plus sévère, montre qu'une majorité des Français (61 %), exceptés les jeunes de 18 à 25 ans, considère que les services publics fonctionnent mal, les lanternes rouges étant la justice (77 % d'opinions négatives), l'hôpital (73 %) et Pôle emploi (64 %). Le second fait état d'une satisfaction moyenne des Français à l'égard des services publics : arrivent ainsi en tête l'assurance maladie et la mutualité sociale agricole (ex aequo à 6,6/10), suivies des collectivités en 2e position (avec une note de 6,5/10), puis des hôpitaux (6,4/10), de l'assurance retraite (6,3/10), des impôts (6,2/10), des préfectures et des caisses d'allocations familiales (ex aequo à 5,7/10) – Pôle emploi arrivant en dernière position (4,9/10) » (cité dans [Conseil d'Etat, Etude annuelle 2023, L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique, 6 juillet 2023](#)).

¹⁶ [Dossier de presse, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, Projet de loi de finances 2024, 27 septembre 2023](#), page 13/119

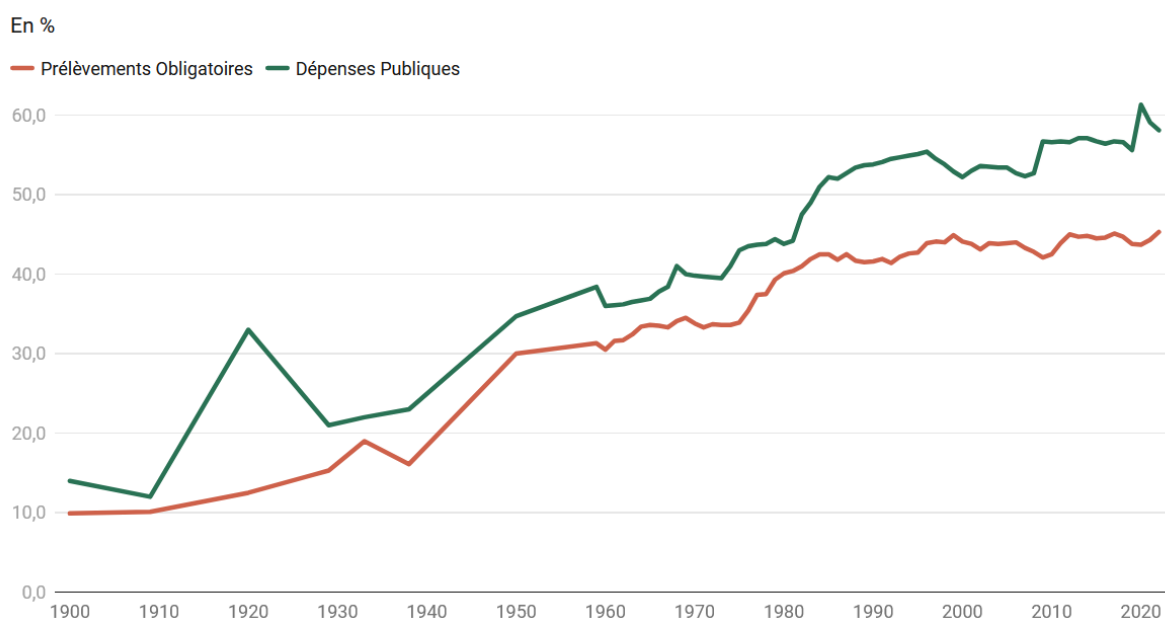
¹⁷ [Cour des comptes, La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2023](#), pages 30 à 32/172

¹⁸ [Haut Conseil des Finances Publiques \(HCFP\), Avis n° HCFP-2022-5 relatif au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, 21 septembre 2022](#), page 23/24

4/ Des dépenses publiques qui continuent d'augmenter sans que l'on se pose réellement la question de leur efficacité

L'année 2022 est historique puisque, pour la première fois, la dépense publique en valeur a dépassé le seuil des 1 500 milliards d'euros, soit 58,1 % du PIB¹⁹ (après 59,1 % en 2021 et 61,3 % en 2020), ce qui correspond à près de quatre points de plus que leur niveau précédant la crise sanitaire (53,8 % en 2019). Il s'agit d'une première dans l'Histoire de notre pays, en dehors des moments de crise nationale²⁰. La France est championne d'Europe des dépenses publiques avec presque 8 points de plus que la moyenne de l'Union européenne (49,8 % du PIB) et de la zone euro (50,8 % du PIB) en 2022²¹. Ce très haut niveau de dépenses pose problème dans la mesure où nos compatriotes ne sont pas pleinement satisfaits de leurs services publics et que certains de ces services publics sont, malgré ce haut niveau de dépenses, en voie de paupérisation.

Dépenses publiques / PIB et prélèvements obligatoires / PIB pour la France entre 1900 et 2022)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: D'après Delorme, R., 1983, André, C., L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France (1870-1980), Seuil, Paris. puis l'INSEE. • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

[Source : Vie publique](#)

La dynamique des dépenses publiques dont est responsable le Gouvernement s'explique en partie, ce qui est justifiable, par l'inflation et par les mesures prises pour atténuer la hausse des prix à laquelle sont confrontés les Français, en particulier l'augmentation des prix de l'énergie. **Toutefois, même en dehors de ces mesures de soutien, les dépenses publiques ont progressé d'un peu moins de 1 % en 2022²².**

¹⁹ [INSEE, En 2022, le déficit public s'élève à 4,7 % du PIB, la dette publique à 111,6 % du PIB, 28 mars 2023](#)

²⁰ [Cour des comptes, La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2023, page 33/172](#)

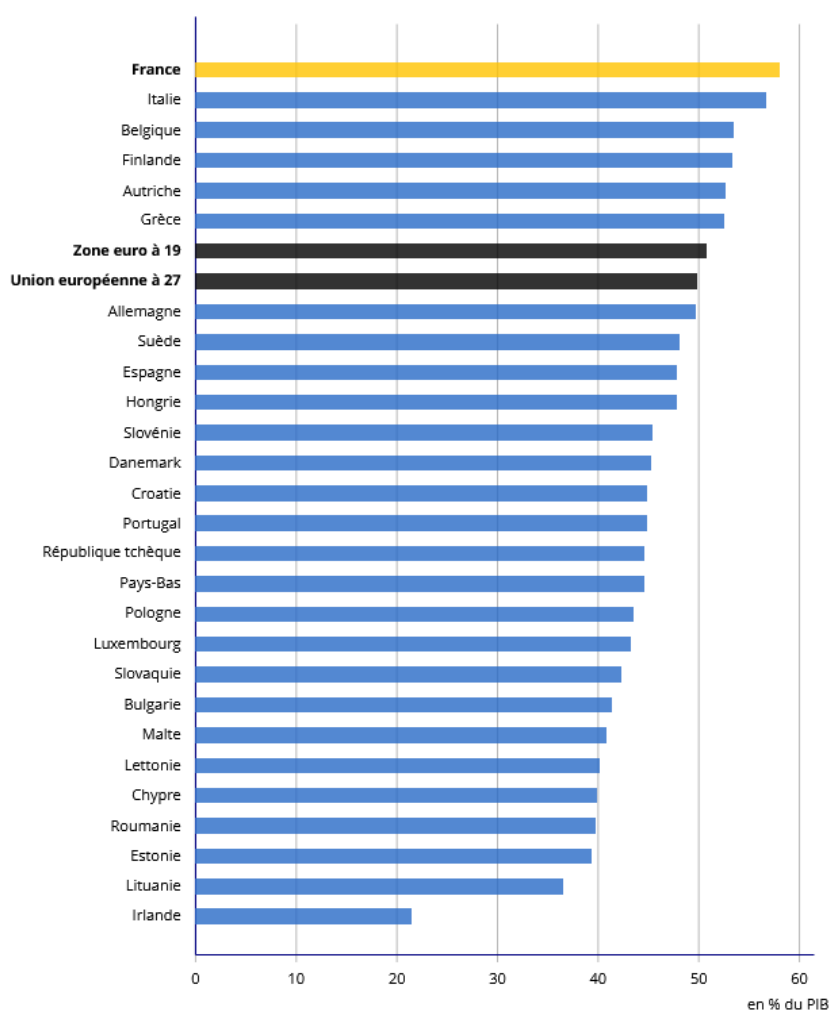
²¹ [INSEE, Dépenses des administrations publiques dans l'Union européenne, Données annuelles de 2007 à 2022](#)

²² [Cour des comptes, La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2023, page 40/172](#)

Si le Gouvernement annonce une baisse des dépenses publiques à 55,3 % du PIB en 2024²³, les experts indépendants notent que : « *En 2024, les dépenses publiques risquent de s'avérer plus élevées que prévu, notamment s'agissant du coût des dispositifs énergétiques et des dépenses de santé (Ondam)* »²⁴.

Le plus inquiétant, c'est l'incapacité chronique du Gouvernement à fixer des priorités claires en matière d'économies pour nos finances publiques. Nous observons là les effets du « en même temps » budgétaire. Si le Gouvernement a annoncé le 5 janvier 2023 des revues des dépenses publiques, Les Républicains constatent que ces indispensables revues qui devront permettre de résoudre le problème de l'efficacité des dépenses publiques à moyen et long terme tardent à devenir réalité en dépit des recommandations réitérées de la Cour des comptes.

Dépenses des administrations publiques dans l'Union européenne en 2022



Source : chiffres Eurostat (extraction du 1^{er} juin 2023), INSEE, [Dépenses des administrations publiques dans l'Union européenne](#)

²³ [Dossier de presse, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, Projet de loi de finances 2024, 27 septembre 2023](#), page 50/119

²⁴ [Haut Conseil des Finances Publiques \(HCFP\), Avis n° HCFP – 2023 – 8 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2024, 22 septembre 2023](#), page 19/28

II. Les priorités budgétaires des Républicains : diminuer les prélèvements obligatoires pour redonner de l’oxygène aux Français (1), assurer un objectif de redistribution au bénéfice des familles et en faveur du logement (2) et réduire le déficit public par une maîtrise des dépenses, notamment sociales, et améliorer leur efficacité (3).

Les objectifs des propositions budgétaires des Républicains sont clairs : réduire le déficit public, les dépenses publiques et, à terme, l’endettement public de la France.

1/ Diminuer les prélèvements obligatoires pour redonner de l’oxygène aux Français et augmenter leur pouvoir d’achat

Le taux de prélèvement obligatoire en France est trop élevé au regard des résultats obtenus par les dépenses publiques et de la satisfaction des Français en ce qui concerne leurs services publics. Avec leurs priorités budgétaires pour l’année 2024, Les Républicains cherchent à redonner du pouvoir d’achat aux Françaises et aux Français, en particulier à nos concitoyens qui travaillent durement. Notre objectif est de ramener progressivement le taux de prélèvements obligatoires vers la moyenne de la zone euro.

En 2022, le montant des prélèvements obligatoires (PO) en France était de 1 197 milliards d’euros (45,4 % du PIB)²⁵. Nous proposons de réduire les PO d’un peu moins de 11 milliards d’euros en 2024, soit de pratiquement 1 % de leur montant total en 2022.

Synthèse des propositions de baisses des prélèvements obligatoires

	MESURES DE RÉDUCTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES	COÛT
1	Diminuer les taxes sur les carburants (TICPE)	- 5 Mds
2	Diminuer les droits de succession et de donation	- 2 Mds
3	Augmenter les plafonds du quotient familial	-1,8 Md
4	Diminuer la CVAE	-1 Md

²⁵ Chiffres de l’INSEE, [site Internet FIPECO](#)

5	Diminuer les cotisations sociales patronales sur les salaires proches du SMIC	-1 Md
TOTAL		-10,8 Mds

1.1. Diminution de la taxe sur les carburants pour aider tous les Français (coût estimé : environ 5 milliards d'euros)

Il est indispensable de venir en aide à nos concitoyens qui souffrent beaucoup de l'augmentation des prix des carburants.

La France compte trois taxes sur les carburants (la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la TVA sur la TICPE (aussi appelée la « *taxe sur la taxe* »)). En France, les taxes pèsent pour 52 % du prix de l'essence (contre une moyenne de 49 % dans l'Union européenne) et environ 50 % du prix du gazole (43 % dans l'Union européenne)²⁶. **A l'heure actuelle, notre pays se situe dans la fourchette haute de la taxation des carburants par rapport à ses partenaires européens.** L'Union européenne laisse par conséquent une marge de manœuvre à ses Etats membres pour moduler la fiscalité sur les carburants. La baisse des taxes sur les carburants est une mesure demandée par l'association *40 millions d'automobilistes* qui propose la baisse de la TVA à 5,5 % ou une baisse de la TICPE au niveau minimal imposé par l'Union européenne²⁷. Elle considère les carburants routiers comme des produits de première nécessité.

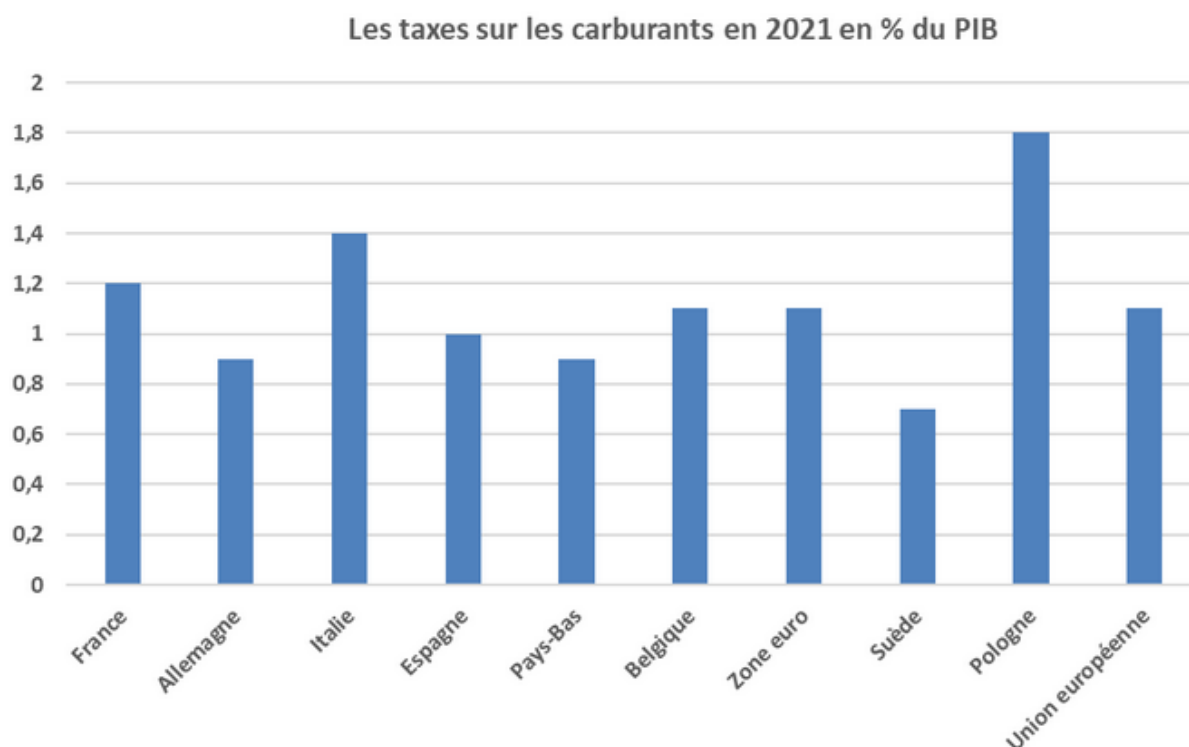
Les taxes sur les carburants (TVA incluse) en juillet 2023 en % du prix à la pompe

	France	Allemagne	Pologne	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Suède
Essence	52	54	45	56	46	56	51	50
Gazole	50	48	43	53	43	47	51	37

Source : [Commission européenne, FIPECO, Les taxes sur les carburants, 7 août 2023](#)

²⁶ [ToutelEurope.eu, Quels sont les prix des carburants en Europe ?, 27 septembre 2023](#)

²⁷ [40 millions d'automobilistes ; Carburants : baisse des taxes pour une baisse des prix](#)



Source : [Commission européenne, FIPECO, Les taxes sur les carburants, 7 août 2023](#)

Plutôt qu'une « *indemnité carburant* » de 100 euros ciblée sur une minorité de Français les plus modestes souhaitée par le Gouvernement²⁸, **Les Républicains proposent une baisse durable de la taxation sur les carburants qui bénéficiera à tous grâce à une baisse permanente de la TICPE.**

En 2022, les recettes de TICPE nette de l'État ont atteint 18 milliards d'euros. En 2023, les recettes nettes de TICPE atteindraient 16,4 milliards d'euros, montant de recettes qui devrait être maintenu en 2024²⁹.

La baisse permanente de TICPE permettra de réduire de 10 centimes par litre le prix à la pompe, ce qui correspond à une économie de 5 euros pour un plein de 50 litres. Si on se réfère à la consommation de carburant par zone d'habitation établie par l'Insee, cette proposition représente une baisse du budget carburant pouvant aller jusqu'à 50 euros pour un habitant des grandes villes, jusqu'à 75 euros pour les habitants en zone périurbaine et jusqu'à 90 euros pour un habitant de la ruralité³⁰.

Le coût estimé de la mesure est de 5 milliards d'euros par an. En comparaison, le coût de la mesure dite de « *remise carburant* » du Gouvernement était de 8 milliards d'euros en 2022 d'après le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO)³².

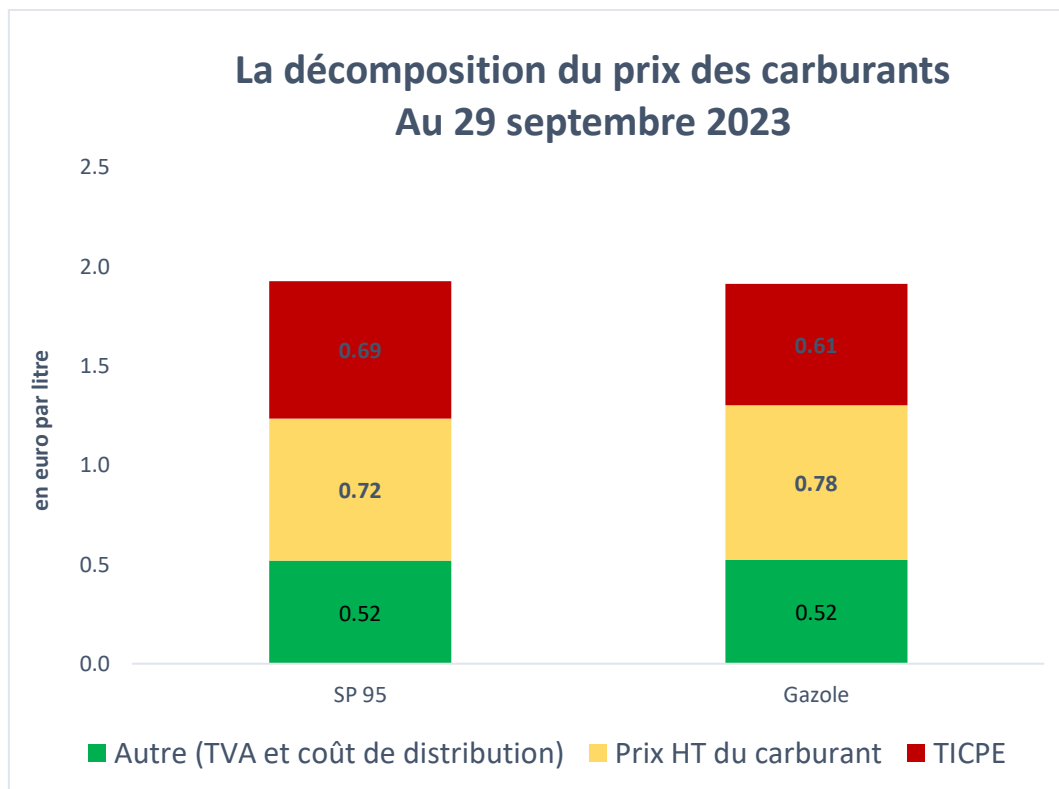
²⁸ [Ministère de l'économie, indemnité-carburant, comment l'obtenir ?](#) 28 septembre 2023

²⁹ [Projet de loi de finances pour 2024, Evaluation des voies et moyens, Annexe au projet de loi de finances pour 2024, Tome I, Les évaluations de recettes](#), page 28/125

³⁰ Les ménages automobilistes urbains ont dépensé en 2022, en moyenne, 981 euros par an en frais de carburant, contre 1 480 euros pour les ménages automobilistes vivant en zone périurbaine et 1 855 euros pour ceux vivant en zone rurale. Cf. Odran Bonnet et al., « [Comment les automobilistes ajustent leur consommation de carburant aux variations de prix à court terme](#) », Insee analyses n° 86, 6 juillet 2023.

³² [Note du Conseil des prélèvements obligatoires n° 6 \(CPO\), septembre 2023, La TVA est-elle un impôt juste ?](#) ; Le montant de la remise a été de 18 centimes par litre en France métropolitaine à partir du 1^{er} avril 2022. Ce montant a ensuite été porté à 30 centimes par litre du 1^{er} septembre au 15 novembre 2022, avant de revenir à 10 centimes d'euros du 16 novembre 2022

Cette mesure de baisse des taxes sur les carburants n'est pas antiécologique dans la mesure où pour beaucoup de Français, prendre sa voiture n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Cette baisse de la TICPE permettra de redonner du pouvoir d'achat aux Français et n'aura que très peu d'effet sur le volume de carburant consommé par les ménages.



Source : UFIP Energie et mobilités, « [Décomposition des prix des carburants](#) », 2 octobre 2023

1.2. Baisser la fiscalité sur les donations pour faciliter la transmission et la solidarité entre les générations (coût estimé : 2 milliards d'euros)

Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le seuil d'exonération des droits de mutation lors des donations-successions en ligne directe avait été porté à 150 000 euros par parent et par enfant et cette exonération pouvait être actionnée tous les six ans pour les donations.

Les Républicains souhaitent baisser la fiscalité sur les donations qui a été relevée sous le quinquennat de François Hollande. Il s'agit d'une mesure pour encourager la solidarité intergénérationnelle et pour permettre à nos concitoyens de transmettre plus facilement à leurs enfants le produit de toute une vie de travail.

Cette proposition contient trois mesures : deux mesures structurelles et une mesure ponctuelle face à l'urgence de la situation pour les jeunes générations :

au 31 décembre 2022 (voir : <https://www.gouvernement.fr/actualite/toutes-les-reponses-a-vos-questions-sur-la-remise-carburant>).

1/ pour les donations, il est proposé de faire passer le délai minimum entre deux donations exonérées de droits d'un montant maximal de 100 000 euros de 15 ans actuellement à 10 ans ;

2/ pour les successions, il est proposé de porter l'abattement en ligne directe de 100 000 euros actuellement à 150 000 euros (il s'agissait d'une promesse de campagne d'Emmanuel Macron qui n'a pas été mise en place³³). On notera que chez beaucoup de nos voisins européens, le niveau d'abattement par enfant est très supérieur à ce qu'il est aujourd'hui en France : 325 000 £ au Royaume-Uni, 400 000 euros en Allemagne, 1 million d'euros en Italie ;

3/ enfin et à titre exceptionnel, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025, il est proposé de permettre à chaque parent ou grand-parent de faire une donation supplémentaire exonérée de droits jusqu'à 100 000 euros au cours de ces deux années pour aider les nouvelles générations à acheter leurs résidences principales ou à financer la rénovation thermique de leurs logements.

En ce qui concerne le chiffrage de cette mesure, le coût du relèvement de l'abattement en ligne directe à 150 000 euros et à 100 000 euros en ligne indirecte a été chiffré à 1,8 milliard d'euros par l'*Institut Montaigne* en 2022³⁴, celui d'un régime de donations défiscalisées tous les six ans, jusqu'à 100 000 euros de la part des grands-parents et parents, mais aussi pour des seuils moindres pour les oncles, tantes, frères et sœurs avait été chiffré à 1,7 milliard d'euros par le même *Institut Montaigne*³⁵.

Le coût de notre proposition pour les finances publiques est estimé à **2 milliards d'euros sur une année**.

1.3. Augmenter les plafonds du quotient familial pour venir en aide aux familles (coût estimé : 1,8 milliard d'euros)

Selon l'INSEE, en 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 2,2 % de moins qu'en 2021. Il s'agit du nombre de naissances le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les naissances dans notre pays sont ainsi inférieures de 20,8 % par rapport au pic de l'après-guerre, en 1971, et de 12,8 % par rapport à 2010, dernier point haut avant une nouvelle tendance à la baisse au cours de la dernière décennie³⁶. Nous payons cher les conséquences de la fin de la politique familiale généreuse et universelle menée par la France depuis 1945, arrêt de cette politique décrété sous le quinquennat de François Hollande et qu'Emmanuel Macron n'a pas non plus remise en place.

Nous proposons d'augmenter le niveau du quotient familial à 2 750 euros par demi-part (il était de 1 678 euros en 2023 et le Gouvernement prévoit de le réévaluer à seulement 1 759 euros en 2024). Cette mesure pourrait profiter à près de 3 millions de foyers fiscaux selon l'*Institut Montaigne*³⁷ et contribuerait à les soutenir, car elles représentent le noyau essentiel de notre organisation sociale.

Le coût de cette mesure est estimé à 1,8 milliard d'euros. En effet, en 2017, la Cour des comptes évaluait l'augmentation de l'impôt sur le revenu pour les familles aisées à 1,7 milliard d'euros à la suite

³³ « Les droits de succession seront modifiés, pour prendre en compte l'évolution des prix de l'immobilier, en ligne directe en passant de 100 000 à 150 000 euros d'abattement » (conférence de presse d'Emmanuel Macron du 17 mars 2022)

³⁴ [Institut Montaigne, Présidentielle 2022, Relever l'abattement sur les droits de succession à 150 000 € en ligne directe \(enfants\) et 100 000 € en ligne indirecte](#)

³⁵ [Institut Montaigne, Présidentielle 2022, Défisicaliser les donations familiales jusqu'à 100 000 € tous les 6 ans](#)

³⁶ [INSEE, En 2022, des naissances au plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale](#), 28 septembre 2023

³⁷ [Institut Montaigne, Primaire de la droite et du centre Le grand décryptage](#), 2016, page 15/36

de l'abaissement du quotient familial mis en place par le gouvernement socialiste³⁸. En tenant compte de l'inflation cumulée entre septembre 2017 et septembre 2023 (15,6 %), cela représente un peu plus de 1,8 milliard d'euros sur un an.

1.4. Accélérer la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (coût estimé : 1 milliard d'euros)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt de production qui nuit à la compétitivité des entreprises françaises. Le Gouvernement souhaite la disparition complète de la CVAE d'ici à la fin du quinquennat⁴¹. Néanmoins, il a choisi de ne pas mettre fin à la CVAE dès 2024 comme l'avait pourtant promis Emmanuel Macron, mais d'étaler sa suppression jusqu'à 2027 à raison d'une baisse d'un milliard d'euros par an. La baisse de la CVAE est prévue pour un montant de seulement un milliard d'euros en 2024 au lieu des quatre milliards initialement prévus par le Gouvernement⁴².

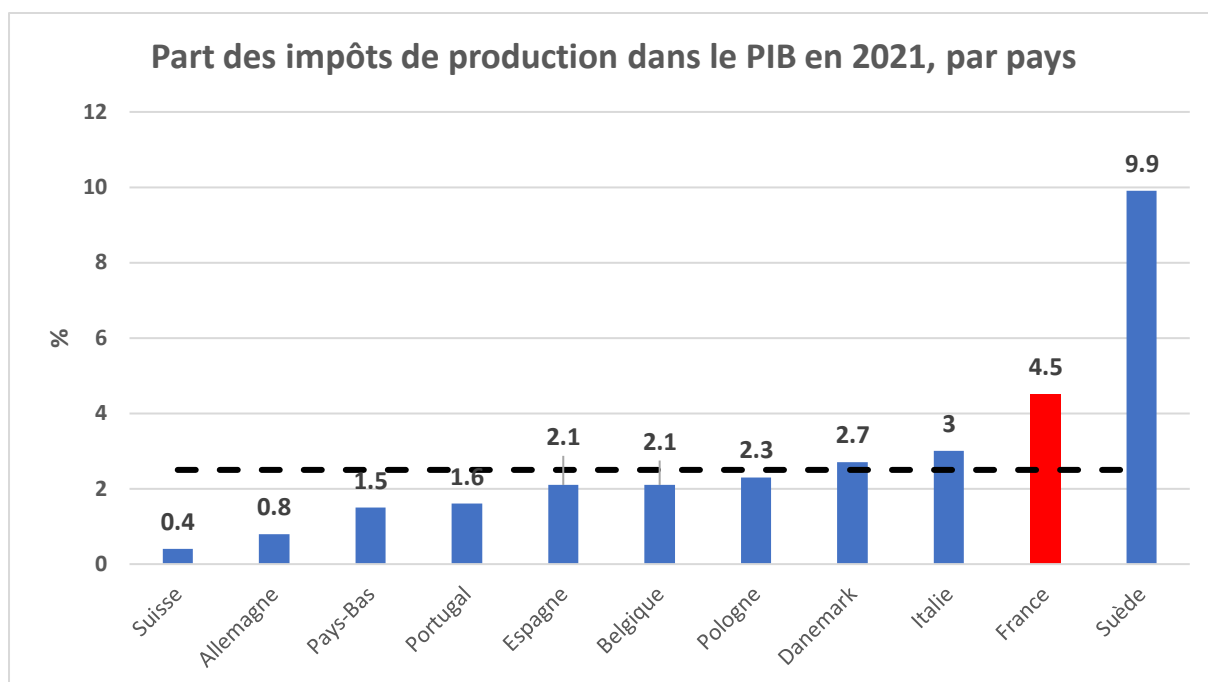
Les Républicains proposent de multiplier cette baisse par deux au cours de l'année 2024 (en passant d'un à deux milliards d'euros de baisse d'impôt). Notre objectif est de faciliter la réindustrialisation de la France en baissant autant que possible la fiscalité sur les producteurs de richesses pour leur permettre d'investir, de financer leur transition écologique en allant vers la neutralité carbone et de recruter.

Il n'est pas inutile de rappeler que la part des impôts sur la production en France est toujours plus élevée que celle de nos principaux partenaires européens et en particulier de l'Allemagne :

³⁸ [Cour des comptes, La sécurité sociale, rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, septembre 2017](#), page 498/729 : « En définitive, les familles aisées ou relativement aisées avec enfants ont supporté un effort total proche de 3,3 Md€, soit en perte ou en réduction de prestations (1,55 Md€), soit en augmentations d'impôt sur le revenu (1,7 Md€). Les montants économisés sur les prestations ont été redéployés entièrement en faveur des familles modestes, avec un ciblage plus ou moins prononcé : pour un quart par l'intermédiaire de l'ARS qui bénéficie à un peu moins de 40 % des familles avec enfant, pour les trois quarts par le complément familial, l'allocation de soutien familial et la composante familiale du RSA, qui visent principalement, selon les cas, les 5 % à 15 % de familles avec enfants les plus modestes ».

⁴¹ [Dossier de presse, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, Projet de loi de finances 2024, 27 septembre 2023](#), page 13/119

⁴² [Les Echos Investir, 25 août 2023, La suppression de la CVAE à nouveau reportée, pourquoi les entreprises de services numériques sont les plus affectées](#)



Source : Eurostat, basé sur Institut Montaigne, *Baromètre européen des impôts de production 2023*, note février 2023

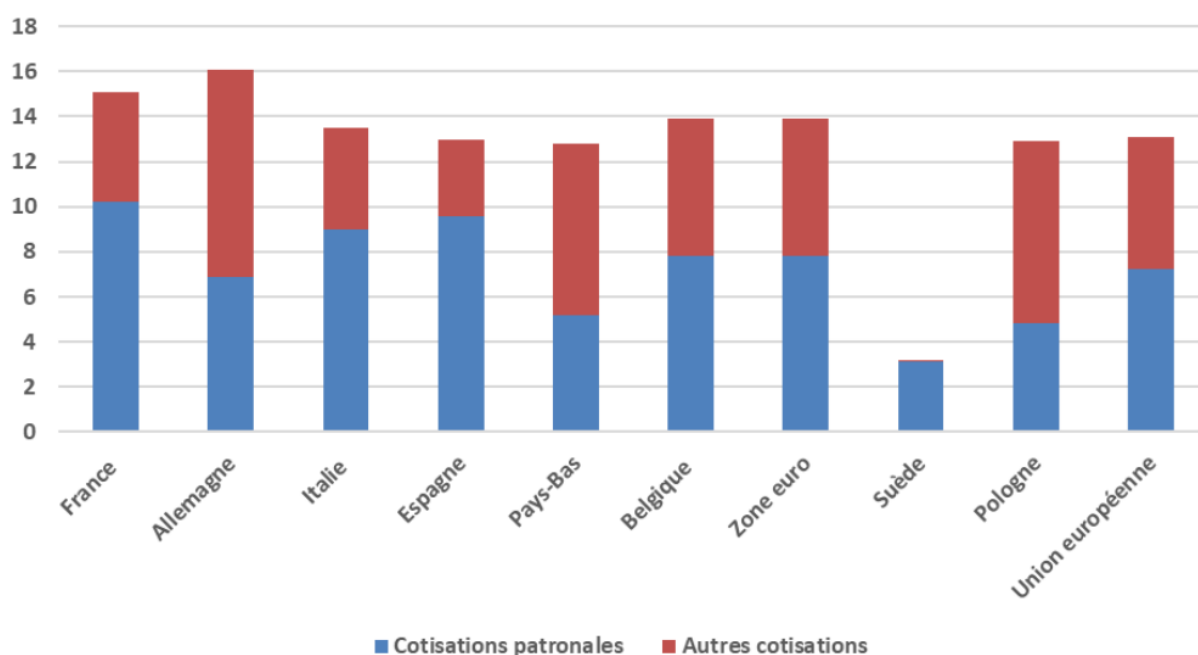
1.5. Diminuer les cotisations sociales patronales sur les bas salaires (coût estimé : 1 milliard d'euros)

Comme le précise le [site Internet spécialisé Fipeco](#), les différentes politiques de baisse de charges sur les bas salaires menées essentiellement par des gouvernements de droite depuis le début des années 1990 a conduit à ce qu'il n'y ait presque plus de cotisations patronales à la Sécurité sociale au niveau du SMIC⁴³.

En 2022, la France se trouvait juste derrière l'Allemagne en matière d'importance des cotisations sociales. Elles y représentaient 15,1 % du PIB, contre 16,1 % en Allemagne. Les moyennes étaient de 13,1 % du PIB dans l'Union européenne et 13,9 % du PIB dans la zone euro. Néanmoins, les cotisations sociales patronales restent comparativement élevées dans notre pays par rapport à l'Allemagne.

⁴³ « Au niveau du SMIC, les cotisations patronales dues au titre des branches famille, vieillesse et maladie du régime général ainsi que les cotisations aux assurance chômage et retraite complémentaire et les cotisations logement sont nulles, et les cotisations accidents du travail sont réduites de 1 point, ce qui se traduit par un allègement de 33 points. Celui-ci décroît linéairement jusqu'à 1,6 SMIC, seuil au-delà duquel il n'existe plus » ([FIPECO, 5 juin 2023, Les fiches de l'encyclopédie, IV Les prélèvements obligatoires, 13\) Les cotisations sociales](#))

Les cotisations sociales en 2022 en Europe (en % du PIB)



Source : chiffres Eurostat, FIPECO, 5 juin 2023

Cette mesure vise à consacrer un milliard d'euros supplémentaires pour baisser encore les cotisations sociales patronales entre 1 et 1,6 SMIC. Cette réduction aura pour effet d'alléger le coût du travail et de donner des marges de manœuvre aux entreprises pour augmenter les salaires des salariés les moins bien rémunérés.

2/ Assurer un objectif de redistribution au bénéfice, notamment des familles, et en faveur de l'accès au logement

Les Républicains souhaitent défendre des mesures de redistribution en faveur des familles et en faveur du logement des Français.

2.1 Rétablir l'universalité des allocations familiales et les attribuer dès le premier enfant (coût estimé : 1,4 milliard d'euros)

Comme pour le quotient familial, les allocations familiales représentent un succès de la politique familiale française, succès saboté sous le quinquennat de François Hollande. Emmanuel Macron n'a rien fait pour y remédier depuis 2017. Jusqu'en 2015, toute famille assumant la charge d'au moins deux enfants recevait, peu importe ses ressources, un montant de prestation identique en fonction du nombre d'enfants dans le foyer. Sous le Gouvernement de Manuel Valls, ces allocations familiales ont été soumises à des conditions de revenus.

Les Républicains souhaitent attribuer une « prime de natalité » d'un montant de 900 euros par an dès le 1^{er} enfant jusqu'à ses 18 ans, soit 75 euros par mois et par enfant. Le nombre de naissances en France

a été d'un peu plus de 700 000 en 2022, si l'on prend l'hypothèse d'un nombre de naissance stable en 2024, cette mesure coûterait environ 600 millions d'euros.

Dans le même rapport, la Cour des comptes estime que la modulation (conditionnalité) des allocations familiales avait rapporté environ 760 millions d'euros en 2017⁴⁶. En tenant compte de l'inflation cumulée entre septembre 2017 et septembre 2023 (15,6 %), cela représente une somme de 878 millions d'euros par an.

Au regard de l'ensemble de ces différents éléments, un chiffrage de cette mesure à 1,4 milliard d'euros paraît réaliste.

2.2. Élargir et renforcer le prêt à taux zéro (PTZ) pour les classes moyennes (coût estimé : 1 milliard d'euros)

Le Gouvernement prévoit, dans le projet de loi de finances pour 2024, une prolongation du prêt à taux zéro (PTZ) jusqu'en 2027. Toutefois, il le recentre sur l'achat d'appartements neufs en zone tendue et le réserve à l'acquisition d'un logement ancien en zone détendue⁴⁷.

Pourtant, le PTZ constitue le principal dispositif d'aide à l'accession à la propriété, déjà recentré par le passé pour en favoriser l'effet de levier sur les décisions d'achat et en limiter les effets inflationnistes sur le prix des logements. La Cour des comptes elle-même, pourtant très attentive au bon usage des deniers publics, n'a jamais été jusqu'à recommander la mise en extinction du dispositif ou son soi-disant « *recentrage* » comme le souhaite le Gouvernement dans son projet de loi de finances⁴⁸.

Les Républicains souhaitent non seulement que le PTZ soit préservé, mais aussi qu'il soit significativement renforcé.

L'exclusion de l'achat d'une maison individuelle de l'éligibilité au PTZ irait à rebours des aspirations profondes des jeunes accédants à la propriété. Nous souhaitons rétablir la pleine éligibilité au PTZ des achats dans l'ancien, la restriction de son éligibilité aux logements neufs en zone tendue ayant conduit à exclure une partie des ménages modestes.

Le montant du PTZ devrait également être revu à la hausse afin d'en renforcer l'effet de levier pour les plus modestes et en compensation de la mise en extinction de l'aide personnalisée au logement (APL) accession (qui était cumulable avec le PTZ).

Sur la période récente, le coût du PTZ a atteint son niveau le plus élevé en 2011 et en 2017 (1,7 milliard d'euros dans le compte du logement). On peut estimer qu'un coût supplémentaire de **1 milliard d'euros** est une fourchette plausible dans l'hypothèse d'une suppression des restrictions concernant le type de bien éligible (appartements/maisons, neuf/ancien) et des conditions de zonage (zones tendues/détendues) et d'une hausse du montant maximal du PTZ. Le coût du PTZ est compris entre 0,4 et 1,1 milliard d'euros par an ces dernières années selon la méthode de chiffrage, **un chiffrage de la mesure à 1 milliard d'euros permettrait un quasi-doublement des moyens consacrés au PTZ.**

⁴⁶ [Cour des comptes, La sécurité sociale, Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, chapitre XI, Les réformes récentes des prestations familiales et de la fiscalité des familles : des transferts massifs, des questions en suspens](#), page 9/49

⁴⁷ [Dossier de presse, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, Projet de loi de finances 2024, 27 septembre 2023](#), page 68/119

⁴⁸ [Cour des comptes, Les aides de l'État à l'accession à la propriété, 30 novembre 2016](#)

2.3. Augmentation du plafond des versements au titre du dispositif « Coluche » pour aider les plus démunis

Les Républicains souhaitent renforcer une mesure relative à la réduction fiscale « Coluche » prévue au [1^{er} de l'article 200 du code général des impôts \(CGI\)](#). Ce dispositif prévoit un taux de la réduction d'impôt de 75 % pour les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté, qui contribuent à favoriser leur logement ou qui fournissent, à titre principal, des soins à des personnes en difficulté.

Le plafond applicable aux versements pour bénéficier de la réduction de 75 % de réduction d'impôt était au début de l'année 2020 de 537 euros. Il a été porté à 1 000 euros, grâce à un amendement du Président Bruno Retailleau adopté au Sénat à l'occasion du deuxième projet de loi de finances rectificative d'avril 2020, pour venir en aide à ces organismes d'intérêt général dans le cadre de la crise sanitaire.

Les Républicains proposent d'augmenter ce plafond à 1 200 euros. Le coût de cette mesure est faible, il est estimé à 8 millions d'euros⁴⁹, ce qui n'est pas significatif par rapport à l'ensemble de nos propositions budgétaires.

3/ Réduire le déficit public en dessous des 3 % du PIB par une maîtrise des dépenses, notamment sociales, et un travail acharné sur leur efficacité

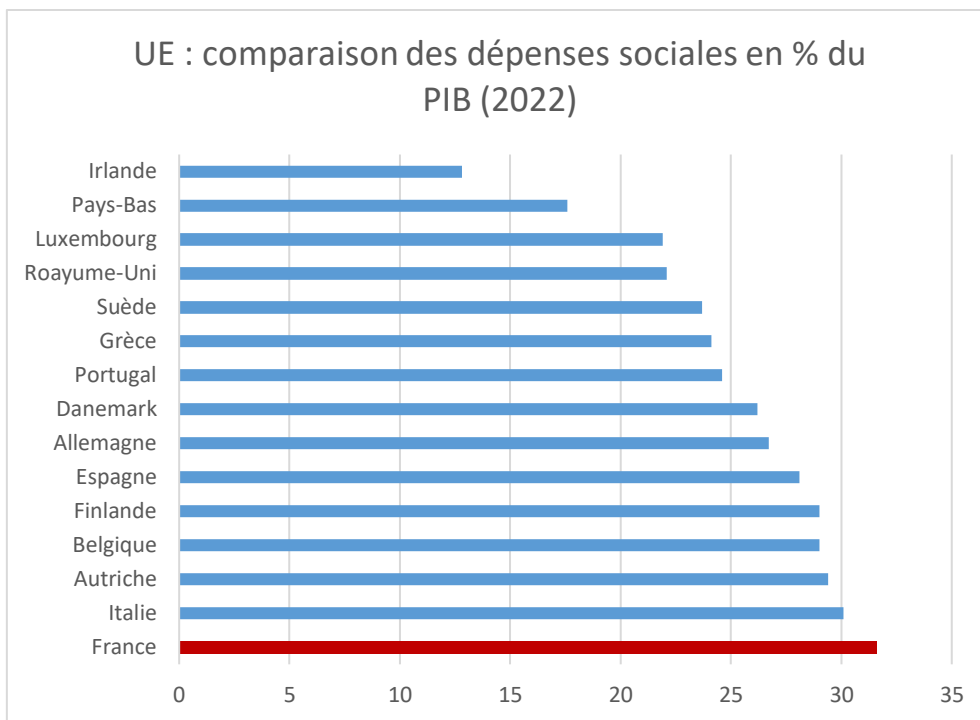
En France, depuis plusieurs décennies, la progression des dépenses publiques a été portée par les dépenses de prestations sociales. En 2021, elles représentaient 45,5 % des dépenses publiques alors que les dépenses d'investissement ne constituaient que 6,3 % de ce total.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)⁵⁰, les dépenses sociales représentaient, en 2022, 31,6 % de notre produit intérieur brut (PIB) contre 21,1 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ces dépenses couvrent l'ensemble des prestations sociales publiques : vieillesse, invalidité, santé, famille, chômage, logement, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, etc..

En comparaison, ces dépenses sociales sont relativement moindres chez nos voisins : qu'il s'agisse de l'Italie (30,1 % du PIB), de l'Espagne (28,1 % du PIB) ou de la Belgique (29 % du PIB), mais aussi dans des pays internationalement reconnus pour leurs modèles sociaux de redistribution comme la Finlande (29 % du PIB) ou le Danemark (26,2 % du PIB).

⁴⁹ [Assemblée nationale, Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur l'application des mesures fiscales et présenté par M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général, député, 20 septembre 2023](#), page 78/297 : « Le chiffrage du coût du rehaussement du plafond à 1 000 euros applicable aux dons versés en 2020 est estimé à 8 millions d'euros, pour environ 280 000 foyers fiscaux. Pour les contribuables, le montant moyen du gain lié au rehaussement du plafond s'élève à 28 euros et le gain maximum s'établit à 336 euros ».

⁵⁰ [OCDE, Base de données sur les dépenses sociales \(SOCX\)](#)



Source : [OCDE](#)

Les Républicains proposent une liste d'économies, en particulier dans la sphère sociale, de façon à ne pas désarmer l'action de l'Etat et à ne pas affaiblir les services publics régaliens ni les collectivités territoriales, mais à dégager des marges de manœuvre budgétaire pour diminuer les prélèvements obligatoires en faveur du pouvoir d'achat, soutenir les familles et réduire le déficit public de notre pays. Nos pistes propositions d'économies ne se font pas au dépend de la santé des Français.

3.1. Réformer l'indemnisation du chômage

Le 22 septembre 2023, l'Unédic a publié la trajectoire financière actualisée de l'assurance-chômage pour les années 2023 à 2026⁵¹. D'après ce document, le solde de l'Assurance chômage serait positif sur tout l'horizon de prévision et passerait de + 4,6 milliards d'euros en 2023 à + 11 milliards d'euros en 2026. Le régime poursuivrait ainsi sa trajectoire de désendettement : la dette financière passerait de 56,1 milliards fin 2023 à 32,4 milliards fin 2026, conduisant le régime à se désendetter de moitié (- 47 %) par rapport à la fin de l'année 2022. Cette trajectoire positive est liée à la réforme des retraites qui est entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 et à la récente réforme de l'assurance-chômage.

⁵¹ [Unédic, Trajectoire financière de l'assurance-chômage pour 2023-2026, 22 septembre 2023](#)

Les estimations de l'Unédic concernant les deux dernières réformes de l'assurance-chômage réalisées par le Gouvernement⁵² est de 6,7 milliards d'euros par an en rythme de croisière⁵³.

Les Républicains sont favorables à une nouvelle réforme de l'indemnisation du chômage de façon à développer les incitations au travail et à accélérer le désendettement de l'Unédic qui est encore extrêmement important. Cette réforme pourrait prendre la forme :

1/ d'une augmentation de la durée minimale d'emploi pour prétendre à une indemnisation qui pourrait passer de 6 mois travaillés au cours des 24 derniers mois ou au cours des 36 derniers mois pour les salariés de 53 ans et plus à 9 mois travaillés dans un premier temps voire à 12 mois travaillés dans un second temps (nous alignerons ainsi notre régime d'indemnisation du chômage sur nos voisins allemands : la durée minimale d'emploi est de 12 mois en Allemagne au cours des 30 derniers mois ; elle est de 12 mois au cours des 2 dernières années en Suisse⁵⁴) ;

2/ de la réduction de la durée d'indemnisation qui va de 6 à 36 mois à l'heure actuelle de 6 à seulement 24 mois (nous alignerons de cette manière notre régime sur celui de nos voisins allemands et néerlandais : cette durée est seulement de 6 à 24 mois en Allemagne et de 3 à 24 mois aux Pays-Bas).

Cette réforme serait précédée d'une concertation avec les partenaires sociaux. Elle se fait dans un contexte de baisse du chômage dans notre pays et alors que les emplois vacants dans notre pays étaient au nombre de 367 500 et que les services du ministère du Travail indiquent que : « *par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire, le nombre d'emplois vacants est nettement plus élevé (+ 69 % par rapport au 4^e trimestre 2019). C'est le cas dans tous les grands secteurs d'activité : +86 % dans la construction, + 85 % dans l'industrie, + 77 % dans le tertiaire non marchand et + 61 % dans le tertiaire marchand* »⁵⁵.

Les économies possibles sont estimées à hauteur de **6 milliards d'euros** par comparaison avec les deux précédentes réformes du Gouvernement.

3.2. Créer un système unifié de prestations de solidarité

Nous reprenons une proposition de la mission d'information du Sénat sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français⁵⁶ qui consiste à aller vers une **unification progressive des prestations de solidarité**. Il peut paraître pertinent de maintenir des prestations dont la spécificité est justifiée, telle que l'allocation adulte handicapé (AAH), mais certains minima sociaux pourraient être supprimés ou fusionnés au profit d'un **RSA rénové**.

⁵² La réforme de 2021 a notamment prévu l'allongement de la durée d'affiliation requise pour ouvrir un droit au chômage de 4 à 6 mois de travail minimum au cours des 24 derniers mois et la dégressivité des allocations au 7^{ème} mois d'indemnisation pour les allocataires de moins de 57 ans ayant perçu des salaires mensuels excédant 4 800 euros bruts. La réforme qui est entrée en vigueur au 1^{er} février 2023, prévoit une réduction de la durée des droits de 25 % pour les nouveaux entrants en cas de bonne conjoncture, c'est-à-dire lorsque le taux de chômage se situe en deçà de 9 % et que son évolution d'un trimestre sur l'autre reste inférieure à +0,8 point. Ce faisant, la durée d'indemnisation maximale est désormais de 18 mois pour les allocataires de moins de 53 ans, 22,5 mois pour ceux âgés de 53 et 54 ans, et de 27 mois pour les autres. Elle est assortie d'une durée minimale de 6 mois.

⁵³ [Unédic, Prévisions financières, situation financière de l'assurance-chômage pour 2023-2025, 21 février 2023](#), fin de la page 10/21 « *Au total, en régime de croisière les deux réformes conduiraient à des moindres de dépenses de 6,7 Md€* ».

⁵⁴ [Unédic, 14 octobre 2022, Europ'Info 2022 : l'Assurance chômage en Europe](#)

⁵⁵ [Ministère du Travail, Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques \(DAREN\), Les emplois vacants, 14 septembre 2023](#)

⁵⁶ Sénat, [Rapport d'information n° 830 \(2020-2021\)](#) de Mme [Frédérique PUISSAT](#), fait au nom de la mission d'information Lutte contre la précarisation et la paupérisation, déposé le 15 septembre 2021

Nous proposons d'aller vers un système unifié de prestations de solidarité qui tienne compte des mêmes bases ressources et dans lequel les prestations se complètent les unes les autres et de supprimer progressivement certains minima sociaux (par exemple le revenu de solidarité (RSO), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation veuvage) au profit d'un RSA rénové et plafonné, résolument orienté vers l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires⁵⁷. C'est également une proposition de la Cour des comptes⁵⁸.

En 2016, la fondation IFRAP chiffrait les économies potentielles d'une allocation sociale unique plafonnée et fiscalisée à 10 milliards d'euros⁵⁹. Notre proposition est plus limitée et ses bénéfices financiers peuvent être estimés autour de **2 milliards d'euros**.

3.3. Baisser le coût de l'hébergement d'urgence grâce à une lutte efficace contre l'immigration illégale

Dans le projet de loi de finances pour 2024, le Gouvernement a annoncé que les capacités d'accueil du parc d'hébergement d'urgence seront maintenues au niveau élevé de 203 000 places durant l'année 2024⁶⁰. En 2022, 185 000 personnes vivaient en centre d'hébergement, 100 000 dans des lieux d'accueil pour les demandeurs d'asile, 16 000 dans des bidonvilles et 27 000 dans la rue. En réalité, l'ampleur du sans-abrisme est sans doute largement sous-estimée, du fait de l'incertitude et de la complexité des recensements⁶¹.

Le dispositif d'hébergement d'urgence souffre d'une forme de concurrence des publics du fait de l'engorgement du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile qui est structurellement incapable d'accueillir le nombre de demandeurs d'asile. Il n'est pas acceptable que les capacités d'hébergement d'urgence, qui coûtent à l'Etat plus de 2 milliards d'euros par an, se trouvent engorgées par des personnes en situation irrégulière du fait de l'incapacité de l'Etat à reconduire ces personnes à la frontière.

Actuellement, l'hébergement d'urgence concerne pour 75 % des étrangers⁶² et ne constitue pas un dispositif intermédiaire, dans la mesure où le maintien dans l'hébergement d'urgence est en moyenne de 4 à 5 ans. Les Républicains souhaitent que l'accès à l'hébergement d'urgence soit réservé aux étrangers en situation régulière, aux ressortissants de l'Union européenne et aux nationaux. Les étrangers en situation irrégulière ne devraient pas y être admis.

500 millions d'euros d'économies sont attendus de cette mesure.

⁵⁷ **Proposition n° 33 du rapport du Sénat, Rapport d'information n° 830 (2020-2021)** de Mme [Frédérique PUISSAT](#), fait au nom de la mission d'information Lutte contre la précarisation et la paupérisation, déposé le 15 septembre 2021

⁵⁸ [Cour des comptes, Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise, Concilier soutien à l'activité et soutenabilité, communication du Premier ministre](#), juin 2021, page 157/208

⁵⁹ [Mensuel de la Fondation iFRAP, Société civile, 12 travaux pour 2017, Pour une allocation sociale unique](#), mars 2016, page 16/17

⁶⁰ [Dossier de presse, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, Projet de loi de finances 2024, 27 septembre 2023](#), page 68/119

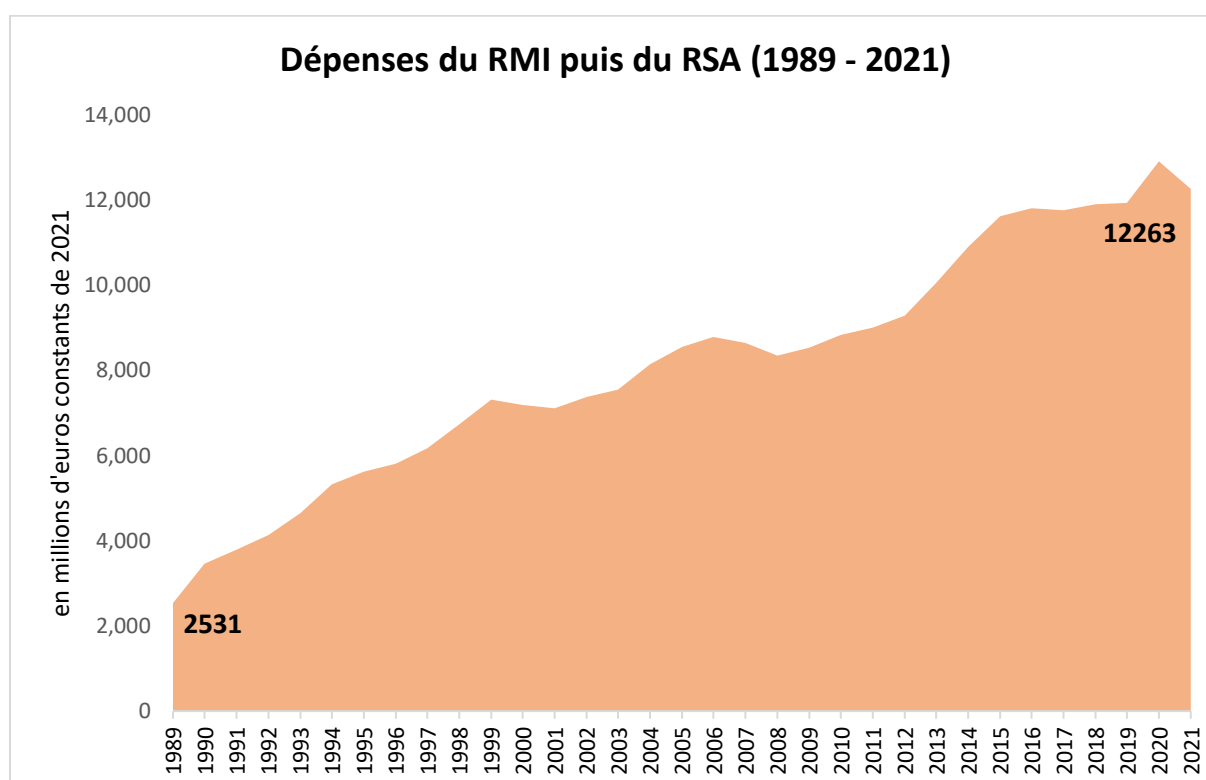
⁶¹ Institut Montaigne, [Budget 2023 : L'hébergement d'urgence et l'accès au logement - une politique publique en voie de précarisation](#), 3 novembre 2022

⁶² [Ministère des Solidarités et de la Santé, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(DREES\), Hébergement permanent : davantage de familles et des séjours rallongés au cours des années 2010](#), 4 mars 2021 : « Début 2017, une personne sur quatre hébergée en places d'urgence est française, moins d'une sur dix est étrangère, mais ressortissante de l'UE et deux sur trois ne sont pas ressortissantes de l'UE ».

3.4. Éviter les dérives du revenu de solidarité active (RSA)

Les Républicains souhaitent suivre les recommandations de la Cour des comptes dans son rapport de janvier 2022 consacré au RSA⁶³. La Cour préconise en particulier de contractualiser avec les bénéficiaires et de sanctionner systématiquement les manquements avérés aux obligations du contrat liant l'allocataire et son organisme d'accompagnement. La lutte contre la fraude au RSA permettrait de dégager des économies.

Les CAF estiment que la fraude au RSA représentait 323 millions d'euros en 2019, soit 60 % de la masse financière et 46 % des fraudes détectées pour l'ensemble des prestations versées. Il ne s'agit là que de la fraude détectée et selon la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la fraude potentielle autour du RSA est de 1 milliard d'euros. **Le montant des économies attendu pour l'année prochaine est de 700 millions d'euros.**



Source : CNAM ; CNAF ; MSA ; DREES ; Pôle emploi ; FSV ; CNAV ; Caisse des dépôts et consignations ; Ofii.

3.5. Baisser le coût de fonctionnement des opérateurs de l'Etat

Cette mesure consiste à intervenir de manière structurelle dans le champ des opérateurs de l'État dont le niveau des dépenses est évalué à 78 milliards d'euros. Le rapport au Parlement intitulé « [Évaluation de la qualité de l'action publique](#) » (juillet 2023) indique que la mission conduite par l'Inspection générale des finances (IGF) a identifié : « un excédent potentiel de trésorerie estimé à 2,5 Md€ sur la trésorerie déclarée comme non fléchée et mobilisable » (page 19/26) sur l'examen détaillé d'un échantillon représentatif d'opérateurs rattachés au Ministère de la transition écologique (Anah, Ademe, six agences de l'eau, VNF), au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de

⁶³ [Cour des comptes, Le revenu de solidarité active, 13 janvier 2022](#)

l'innovation (CNRS, CNOUS, INPI, ANR, organismes du programme 150, ASC, IMT), au Ministère de la Culture (CNC, CNM, Musée du Quai Branly) ou à d'autres ministères (Pôle emploi, ASP, SGP, CEA). **Il revient maintenant au Gouvernement de récupérer les 2,5 milliards d'euros de trésorerie annoncés.** Plus généralement, cet excédent de trésorerie révèle que des gisements d'économies supplémentaires très importants se trouvent chez les opérateurs de l'Etat, en particulier en termes de dépenses de fonctionnement, ces gisements devront être identifiés au cours des prochaines revues des dépenses.

La Cour des comptes a déjà souligné dans l'un de ses rapports demandés par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale « *l'encadrement imparfait des moyens* »⁶⁴ mis à la disposition des opérateurs de l'Etat. La Fondation IFRAP demandait également la transparence en février 2023 concernant les 107 milliards d'euros de dépenses des opérateurs de l'Etat⁶⁵, dépenses qui ne cessent de progresser depuis une décennie.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des dépenses	85,0	87,9	90,1	80,9	81,3	79,1	88,9	98,1	107,7
Total des recettes	86,4	90,5	87,6	74,7	76,9	76,5	86,4	120,0	103,9
Solde	1,3	2,6	-2,5	-6,2	-4,4	-2,6	-2,4	21,9	-3,8
Dette	44,4	20,8	19,8	60,5	62,9	63,3	64,9	63,7	74,3

Source : INSEE, tableau de la Fondation IFRAP

3.6. Rationaliser l'administration de l'Etat et ses agences

Les Républicains proposent différentes réformes structurelles pour simplifier et moderniser l'action publique permettant une économie de 667 millions d'euros dès 2024 et de 15 milliards d'euros d'ici à 2030. Ces propositions figurent dans le rapport d'information en conclusion de la mission d'information sur la rationalisation de notre administration comme source d'économies budgétaires⁶⁶.

⁶⁴ Cour des comptes, *Les relations entre l'Etat et ses opérateurs, janvier 2021*

⁶⁵ Fondation IFRAP, *Etat et collectivités, A quand la transparence sur les 107 milliards des opérateurs et agences de l'Etat ?*, Samuel-Frédéric Servièrre, publié le 28 février 2023 et mis à jour le 10 mars 2023

⁶⁶ Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la rationalisation de notre administration comme source d'économies budgétaires et présenté par Mme Véronique Louwagie et M. Robin Reda, rapporteurs*

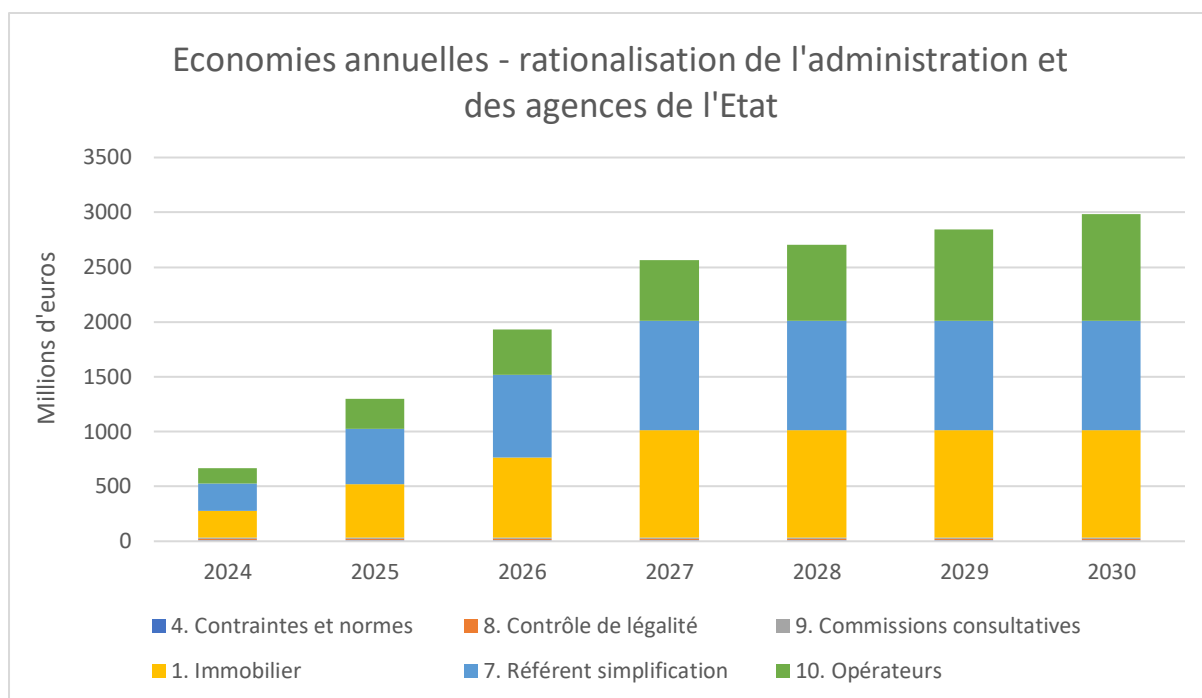
Les propositions sont, notamment, les suivantes : utiliser la gestion immobilière comme double levier de baisse des dépenses publiques et d'amélioration du cadre de travail des agents ; renforcer la transparence dans les commissions consultatives et diminuer leur nombre par la fusion de celles ayant un objet analogue et la suppression de celles dont l'absence de réunion traduit la faible utilité ; une démarche « *zero reporting* » qui donnera aux agents le temps nécessaire à œuvrer pour les missions qui sont l'objet central de leur poste, améliorera leur qualité de travail et participera à la réduction de l'absentéisme. **Par ailleurs, une revue générale de toutes les agences de l'Etat est proposée.**

La question de la « ré-internalisation » au sein des administrations de l'Etat des 42 autorités administratives indépendantes (AAI) et des autorités publiques indépendantes (API) qui peuvent, pour certaines, contribuer à l'impuissance de l'action de l'Etat doit être posée. Cette stratégie de « ré-internalisation » est tout à fait possible juridiquement, au moins pour les AAI et les API qui ne sont pas imposées par le droit de l'Union européenne ou par le droit international. Pour les 16 AAI et API⁶⁷ qui sont mentionnées dans nos engagements européens ou internationaux, une analyse au cas par cas s'impose, mais le droit européen laisse de la flexibilité aux Etats membres⁶⁸. Cette « *revue générale des AAI/API* » permettra à l'Etat de gagner en efficacité et de réduire un peu les coûts de fonctionnement même si, d'après le [rapport sur les autorités administratives et publiques indépendantes joint au projet de loi de finances \(PLF\) pour 2023](#), le budget des AAI (en crédits de paiement au PLF 2023) n'est pas énorme (un peu plus de 257 millions d'euros pour les AAI et d'un peu plus de 115 millions d'euros pour les API soit environ 372 millions d'euros au total, à comparer avec les 165 milliards d'euros de déficit de l'Etat prévu dans la [loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023](#)⁶⁹). Néanmoins, il est indispensable de rationaliser le paysage existant des AAI et des API et de mieux encadrer leur autonomie de gestion administrative et financière pour réaliser des économies. **Une économie d'un milliard d'euros est attendue pour l'année prochaine.**

⁶⁷ Les 13 AAI/API imposées par le droit de l'Union européenne sont : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Autorité de la concurrence (AC), Autorité de régulation des transports (ART), Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Autorité des marchés financiers (AMF), Commission de régulation de l'énergie (CRE), Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ou aujourd'hui ARCOM, Défenseur des droits, Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), Haute autorité de santé (HAS), Médiateur de l'énergie. Les 3 AAI/API imposées par le droit international sont : Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) (qui n'est pas dans la liste des AAI figurant dans l'annexe de la loi du 20 janvier 2017), Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL).

⁶⁸ Assemblée nationale, [Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi organique, adoptée par le Sénat, relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes \(n° 3477\) et la proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes](#) (n° 3476) par M. Jean-Luc Warsmann, député

⁶⁹ [Annexe au projet de loi de finances pour 2023, Rapport sur les autorités administratives et publiques indépendantes](#) (jaune budgétaire)



Source : Véronique Louwaqie, Robin Reda, Rapport de la Mission d'information sur la rationalisation de notre administration comme source d'économies budgétaires, 7 juin 2023

3.7. Limiter le recours des administrations à des cabinets de conseil

Comme le rappelle la Cour des comptes dans un récent rapport : « *Les dépenses de conseil constituent une part minime des dépenses de l'État (0,04 % en 2022) et même de ses dépenses de fonctionnement (0,25 %). Elles ont néanmoins triplé entre 2017 et 2021* »⁷⁰. Si l'administration de l'État et de ses opérateurs doit être rationalisée, l'État doit aussi faire confiance à ses agents pour répondre aux grands enjeux du service public et limiter très strictement le recours à des prestations de conseils extérieures. **Une économie de 500 millions d'euros est attendue.**

3.8. Diminuer la dépense fiscale liée à la détermination du résultat imposable des entreprises de transport maritime

La dépense fiscale en faveur des transporteurs maritimes, autrement dit la dérogation qui leur est accordée, a coûté environ 3,8 milliards d'euros à l'État pour l'année 2022⁷¹. Une quarantaine de ces entreprises paient une taxe au tonnage et non l'impôt sur les sociétés. Cette dépense fiscale est l'une des plus importantes à l'heure actuelle, elle existe depuis 2003. **Il est proposé de réduire cet avantage fiscal de façon à dégager une économie de 3 milliards d'euros dès l'année 2024 (cette dépense fiscale devrait coûter jusqu'à 5 milliards d'euros aux finances de l'État en 2023)**⁷².

3.9. Recentrer le crédit d'impôt recherche (CIR)

⁷⁰ Cour des comptes, *Le recours par l'État aux prestations intellectuelles de cabinets de conseil, juillet 2023*

⁷¹ *Voies et Moyens tome 2, annexé au projet de loi de finances (PLF) 2023*, pages 23 et 122/228

⁷² Mathieu Aron, « *Huit milliards d'euros en deux ans : la niche fiscale en or massif des armateurs* », *L'Obs*, 10 mars 2023.

Le CIR constitue désormais la plus importante dépense fiscale à l'échelle de notre pays pour un coût de plus de 7 milliards d'euros par an⁷³. Le montant du CIR a presque triplé : en 2018, 26 358 entreprises ont déclaré des dépenses au titre du CIR, soit près de 2,7 fois le nombre de 2007. Ce dispositif a généré une créance fiscale de 6,8 milliards d'euros en 2018, soit 3,8 fois plus qu'avant la réforme (1,8 milliard en 2007). Les Républicains proposent de recentrer cette dépense fiscale sur les activités industrielles et les petites et moyennes entreprises (PME) en gardant à l'esprit l'objectif de réindustrialisation de notre pays et de l'Union européenne et sur les activités à forte valeur ajoutée.

C'est d'ailleurs une proposition récente de la Cour des comptes : « *Le crédit impôt recherche (CIR) est devenu, à la suite de la suppression du CICE, la dépense fiscale la plus coûteuse (7 Md€). De nombreux travaux d'évaluation ont déjà conclu dans le sens d'une efficacité limitée du dispositif en regard de son coût. La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) pilotée par France Stratégie en 2021, notamment, a conclu à des effets positifs concentrés sur les PME, ce qui pourrait plaider pour un recentrage du dispositif sur ces dernières. Ce scénario, s'appuyant sur un constat similaire, a été également récemment recommandé par le Conseil des prélèvements obligatoires CPO12, alors que le dispositif profite encore majoritairement aux grandes entreprises comme le rappelle la Cour des comptes dans la note d'exécution budgétaire relative à l'exercice 2022 de la mission Recherche et enseignement supérieur : "celles-ci représentaient 3,4 % des bénéficiaires en 2020 et ont reçu 44 % de la créance totale, alors que les PME représentaient 83 % des bénéficiaires et en ont reçu 29 % des créances". L'ensemble de ces constats mériterait d'être remis en perspective pour aboutir à brève échéance à un ciblage plus resserré du dispositif dans le cadre d'un réexamen de la politique de soutien à l'innovation et à la recherche* »⁷⁴.

Une économie de 2 milliards d'euros est attendue pour l'année 2024.

3.10. Lutter contre la fraude sociale grâce à l'intensification des contrôles

En novembre 2019, dans une communication au Premier ministre consacrée à la fraude aux prélèvements obligatoires, la Cour des comptes⁷⁵ a fait état d'une estimation par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), à partir de contrôles aléatoires des Urssaf sur les cotisants, d'une fraude aux prélèvements sociaux qui serait comprise, pour 2018, entre 6,8 milliards et 8,4 milliards d'euros. Elle a cependant indiqué que cette évaluation était sous-estimée. Les Républicains renvoient ici aux recommandations de la Cour des comptes consacrées à la lutte contre la fraude aux prestations sociales qui résument : « *des progrès trop lents, un changement d'échelle indispensable* »⁷⁶.

Une économie de 2 milliards d'euros est attendue pour 2024.

⁷³ [Cour des comptes, Notes thématiques, Piloter et évaluer les dépenses fiscales, Contribution à la revue des dépenses publiques](#), juillet 2023, page 11/24

⁷⁴ [Cour des comptes, Notes thématiques, Piloter et évaluer les dépenses fiscales, Contribution à la revue des dépenses publiques](#), juillet 2023, page 20/24

⁷⁵ [Cour des comptes, La fraude aux prélèvements obligatoires, communication au Premier ministre, novembre 2019](#), disponible sur www.ccomptes.fr.

⁷⁶ [Cour des comptes, La lutte contre les fraudes aux prestations : des progrès trop lents, un changement d'échelle indispensable, communication à la commission des affaires sociales du Sénat](#), 8 septembre 2020

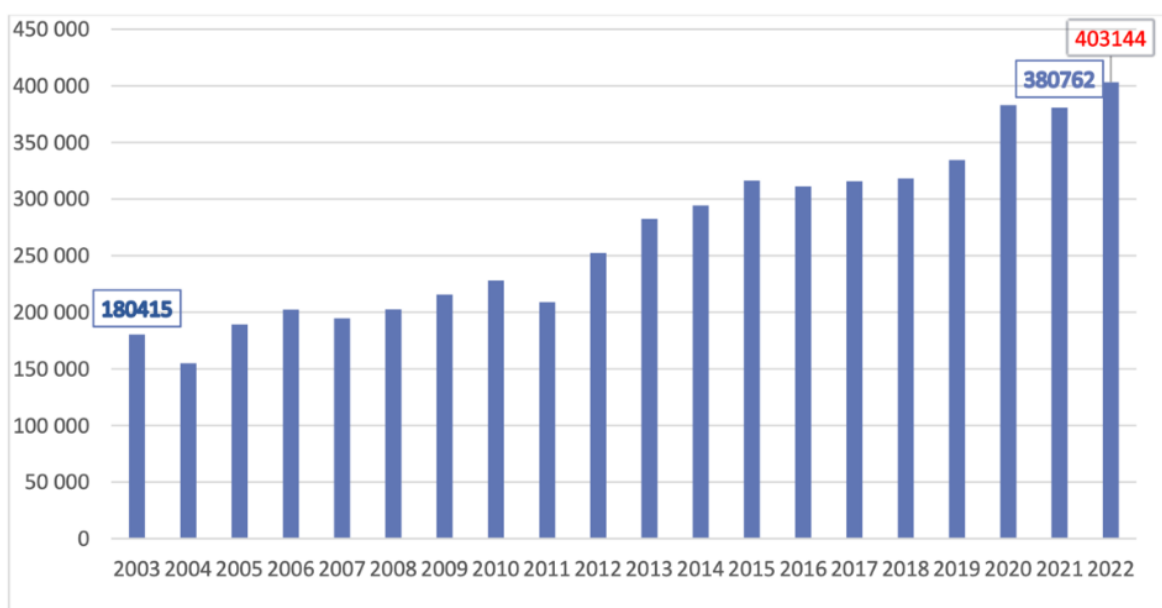
3.11. Baisser le coût de l'aide médicale d'État (AME)

Cette proposition consiste à limiter l'Aide Médicale d'État (AME) aux soins urgents et uniquement aux soins urgents. Le coût réel de l'Aide Médicale d'État, qui permet aux étrangers en situation irrégulière d'accéder aux soins, s'est élevé à 1,2 milliard d'euros en 2022 et devrait continuer de croître. Le nombre des bénéficiaires de l'AME est au 31 mars 2023 de 422 686 soit une évolution de plus de 20 000 en seulement 12 mois.

La mesure consiste à recentrer l'AME sur les soins urgents ou, à défaut, redéfinir le panier de soins pour en exclure certains gestes médicaux. Le poids financier de l'AME est en forte croissance depuis de nombreuses années : il est passé de 904 millions d'euros en 2018⁷⁷ à 1,078 milliard d'euros en loi de finances pour 2022 à 1,21 milliard d'euros dans le projet de loi de finances pour 2023⁷⁸.

La croissance continue de la dépense d'AME s'explique par la dynamique de consommation de soins des bénéficiaires et par leur nombre de plus en plus important. **700 millions d'euros d'économies sont espérés en 2024.**

2002-2022, ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AME DE DROIT COMMUN



Source : Assemblée nationale, rapport d'information par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur l'évaluation du coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière et présenté par Mme Véronique Louwaqie, Rapporteuse spéciale, 17 mai 2023

3.12. Baisser le coût des soins dispensés aux personnes en situation irrégulière (hors AME)

⁷⁷ Inspection générale des finances (IGF), *Inspection générale des affaires sociales (IGAS), L'aide médicale d'Etat : diagnostic et propositions*, octobre 2019, page 6/204

⁷⁸ *Projet de loi de finances pour 2023 : Santé Rapports législatifs Rapport général n° 115 (2022-2023), tome III, annexe 28, déposé le 17 novembre 2022*

Cette mesure consiste à revenir sur les 10 dispositifs différents de l'AME qui permettent aux personnes en situation irrégulière et aux demandeurs d'asile de bénéficier des dispositifs généreux en matière de santé qui participent à un appel d'air migratoire vers la France.

D'après le rapport de Véronique Louwagie, députée de l'Orne, rapporteure spéciale de la mission santé, « *sur l'évaluation du coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière* », de mai 2023, il existe, en sus de l'AME, au moins dix autres dispositifs concourant à cette offre de soins et déjà identifiés dans l'étude conduite en 2021. Il s'agit des soins dispensés à Mayotte, du maintien des droits expirés, des soins prodigués dans les centres de rétention administrative, de la mission d'intérêt général dédiée à la précarité, des permanences d'accès aux soins de santé, de l'admission au séjour pour soins, des soins en détention, des équipes mobiles psychiatrie précarité, des SAMU sociaux et de dépenses fiscales.

Il peut être estimé que le coût des soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière s'élève, au minimum, à 1,7 milliard d'euros en 2022 (dont 1,2 milliard d'euros pour l'AME). Il pourrait être envisagé d'exclure les demandeurs d'asile provenant de pays d'origine sûrs de la procédure d'admission au séjour pour soins. **Une économie de 250 millions d'euros est attendue pour 2024.**

3.13. Stabiliser les effectifs de l'État et de ses opérateurs

Dans le projet de loi de finances pour 2024, le Gouvernement a annoncé une hausse des effectifs de l'État et de ses opérateurs de 8 273 agents en 2024, avec des augmentations marquées du côté des missions du maintien de l'ordre, police et justice notamment, et de la transition écologique⁷⁹.

Si Les Républicains sont favorables à l'augmentation des effectifs de l'État dans les services publics régaliens (sécurité, justice, administration pénitentiaire, défense) et en faveur de la transition écologique et des services publics de santé, cette augmentation doit se faire dans le cadre d'un redéploiement des moyens existants (diminution des effectifs en particulier dans les administrations centrales, dans les personnels administratifs et non soignants de notre système de santé et chez les opérateurs et les agences de l'Etat) et pas d'une hausse nette des effectifs. **L'économie attendue sur un an de cette stabilisation des effectifs de l'État et de ses opérateurs est de l'ordre de 500 millions d'euros.**

3.14. Réduire l'aide au développement pour les États non coopératifs sur les questions de réadmission de leurs ressortissants en situation irrégulière sur le territoire français

En 2022, l'Aide Publique au Développement (APD) française était de 13,1 milliards d'euros⁸². Les Républicains proposent de ne plus allouer d'aide publique au développement à des pays africains qui ont fait l'objet de coups d'État et qui ont une attitude hostile à l'égard de notre pays. À titre d'exemples, le Mali a reçu 107 millions d'APD en 2021⁸³, le Niger a reçu 92,4 millions d'euros la même année⁸⁴.

⁷⁹ [Dossier de presse, Projet de loi de finances pour 2024, Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir, 27 septembre 2023](#), page 55/119

⁸² [Projet de loi de finances pour 2023 : Aide publique au développement, rapport sénatorial, novembre 2022](#)

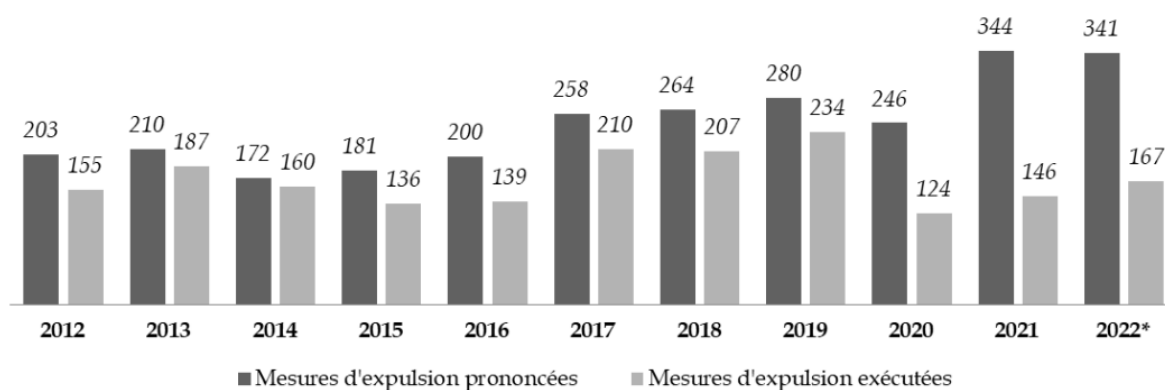
⁸³ [Les chiffres de l'aide française, site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères](#)

⁸⁴ [Les chiffres de l'aide française, site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères](#)

Par ailleurs, rien ne justifie les aides au développement, pour la Chine (140 millions d'euros d'aide au développement en 2020⁸⁵) qui est tout sauf un pays en développement ou la Turquie (193 millions d'euros en 2021⁸⁶) qui touche déjà des fonds européens au titre de la politique de voisinage.

De manière plus générale, nous proposons de réduire l'aide au développement pour l'ensemble des pays qui ne se montrent pas coopératifs pour réadmettre leurs ressortissants qui font l'objet, en France, d'une mesure d'éloignement. Après l'attaque terroriste d'Arras, cette mesure est d'autant plus importante, car les taux d'exécution des arrêtés préfectoraux et ministériels d'expulsion et des obligations de quitter le territoire français (OQTF) sont extrêmement bas.

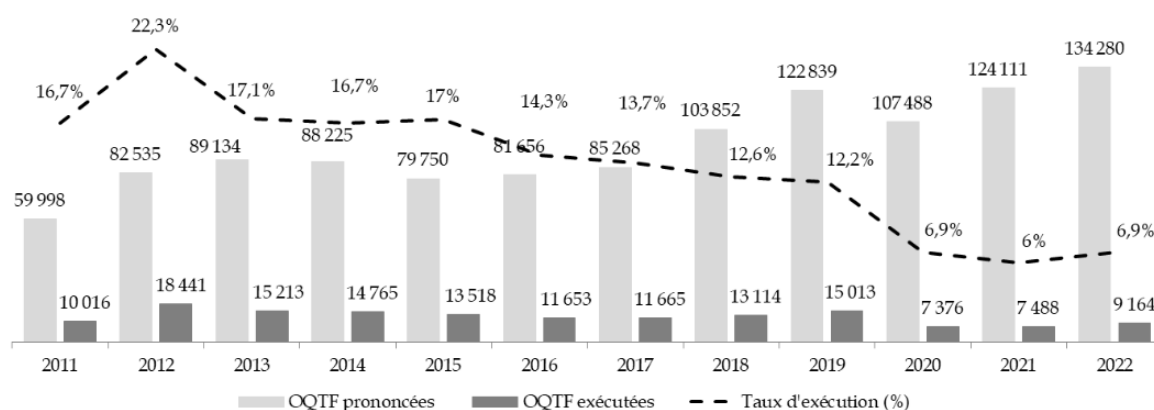
Arrêtés préfectoraux et ministériels d'expulsion prononcés et exécutés (2012-2022)



* Jusqu'au 5 décembre 2022.

Source : Commission des lois, à partir des données du ministère de l'intérieur.

OQTF prononcées et exécutées (2011-2022)



Source : Commission des lois à partir des données du ministère de l'intérieur.

⁸⁵ [Projet de loi de finances pour 2022 : Aide publique au développement, rapport sénatorial général n° 163 \(2021-2022\), tome III, annexe 4 déposé le 18 novembre 2021](#)

⁸⁶ [Projet de loi de finances pour 2023 : Aide publique au développement, rapport général n° 115 \(2022-2023\), tome III, annexe 4, déposé le 17 novembre 2022](#)

Source : Rapport n° 433 (2022-2023) de Mme [Muriel JOURDA](#) et M. [Philippe BONNECARRÈRE](#), fait au nom de la commission des lois du Sénat, déposé le 15 mars 2023, Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, pages 100 et 109/307

Cette mesure pourrait générer une économie de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

3.15. Dénoncer la convention fiscale avec le Qatar

Cette convention, signée le 4 décembre 1990, complétée par un accord sous forme d'échange de lettres du 12 janvier 1993 et modifiée par un avenant du 14 janvier 2008, offre d'importants avantages fiscaux. Ils permettent au Qatar à ses entités d'être exonérés en France d'imposition sur les plus-values immobilières, d'impôt sur les dividendes, d'impôt sur les redevances ou encore d'impôt sur les revenus des créances. Le coût pour nos finances publiques s'élèverait à **200 millions d'euros**⁸⁷. En 2017, Emmanuel Macron avait promis qu'il mettrait « *fin aux accords qui favorisent en France le Qatar* », ce qu'il n'a jamais fait. Le Qatar fait partie, avec l'Iran, des régimes qui financent l'organisation terroriste du Hamas. Nous devons mettre fin immédiatement à ces avantages fiscaux et dénoncer cette convention fiscale. **Cette dénonciation permettra d'économiser environ 200 millions d'euros en 2024 pour les finances publiques.**

3.16. Aligner la fonction publique sur le secteur privé en passant de un à trois jours de carence

Alors que les arrêts de travail ont augmenté de 8,2 % en 2022 pour un total de 13,5 milliards d'euros de dépenses, cette mesure vise à contenir l'évolution de la dépense et à enclencher une dynamique baissière en poursuivant l'objectif d'assurer la soutenabilité de l'indemnisation des indemnités journalières.

Dans un souci d'équité, il est proposé il est proposé au Gouvernement d'agir par voie réglementaire afin d'aligner *a minima* les règles de la fonction publique (un unique jour de carence réintroduit en 2018) sur la réglementation applicable à ce jour aux salariés affiliés au régime général (3 jours de carence).

On peut évaluer les économies de cette mesure à **environ 200 millions d'euros d'économie par an**. Le rétablissement d'une journée de carence dans la fonction publique avait rapporté, selon un rapport parlementaire, 96 millions d'euros annuels⁸⁸.

3.17. Limiter à un jour au lieu de trois la prescription d'arrêt de travail en téléconsultation.

⁸⁷ [Courrier d'Eric Ciotti au Président de la République, 8 octobre 2020](#)

⁸⁸ [Assemblée nationale, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 octobre 2018, rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2019 \(n° 1255\), par M. Joël Giraud, rapporteur général, député, annexe n° 26, Gestion des finances publiques et des ressources humaines, Fonction publique, crédits non répartis, rapporteuses spéciales : Mmes Motin et Petit, députées](#)

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023, le gouvernement prévoit de limiter à trois jours les arrêts de travail prescrits en téléconsultation, sauf quand ils le sont par le médecin traitant⁹⁰. Les Républicains souhaitent aller plus loin.

Confronté à la dynamique haussière des arrêts de travail, la présente mesure permettra d'endiguer les arrêts de complaisance sans examen clinique du patient. Par ailleurs, le renouvellement d'un arrêt de travail ne pourra se réaliser qu'en présentiel. Tout nouvel arrêt qui se réaliserait en distanciel sera considéré comme un nouvel arrêt auquel s'appliquera le délai de carence. **On peut évaluer cette économie à 500 millions d'euros.** Nous entamerons par conséquent notre retour en deçà de la limite des 3 % du PIB avec de l'avance sur les estimations du Gouvernement tout en renforçant le pouvoir d'achat des Françaises et des Français et en baissant significativement le fardeau des prélèvements obligatoires

Conclusion

Grâce à ces mesures nouvelles d'économies de 25 milliards d'euros, Les Républicains proposent 11,8 milliards d'euros supplémentaires pour la réduction du déficit public en 2024 soit 0,4 % du produit intérieur brut (PIB) prévu par le Gouvernement pour l'année 2024 estimé à **2 931 milliards d'euros par la Direction générale du Trésor (DGT)**⁹¹. **Le déficit public reviendrait alors à moins de 4 % du PIB dès 2024 au lieu du chiffre de 4,4 % prévu par le Gouvernement.**

Nous entamerons par conséquent notre retour en deçà de la limite des 3 % du PIB avec de l'avance sur les estimations du Gouvernement.

⁹⁰ [Dossier de presse. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, 27 septembre 2023](#), page 38/51 : « L'article 28 du PLFSS permet d'encadrer certaines pratiques de téléconsultation. En effet, si la téléconsultation peut constituer une des réponses aux enjeux d'accès aux soins, l'élargissement de cette pratique doit s'accompagner d'une vigilance quant à la qualité des prescriptions et à la bonne prise en compte des besoins des patients. En téléconsultation, il ne sera plus possible sauf pour certaines exceptions, de bénéficier d'un arrêt de travail supérieur à 3 jours, la prescription d'un arrêt plus long nécessitant un examen physique pour s'assurer que l'état de santé de l'assuré ne risque pas de s'aggraver ».

⁹¹ [Rapport économique, social et financier \(RESF\), Direction générale du Trésor \(DGT\), 4 octobre 2023](#), page 157/185